
L'Enseignement Primaire

Revue illustrée de l'Ecole et de la Famille

C.-J. MAGNAN Propriétaire et Rédacteur-en-chef



D'IBERVILLE

Pierre Lemoyne, sieur d'Iberville, naquit à Montréal en 1661. C'est donc une gloire bien canadienne. C'est le plus grand homme de guerre qu'ait produit notre pays. La baie d'Hudson fut le théâtre de ses exploits. Il y battit les Anglais en 1686, puis en 1697 il s'empara de ce territoire au nom du roi de France après y avoir délogé les soldats du roi d'Angleterre. A la tête de 125 Canadiens, il chassa aussi les Anglais de Terre-neuve. En 1699 il découvrit l'embouchure du Mississipi, après quoi il fut créé chevalier de Saint-Louis par Louis XIV. Fondateur de la Louisiane en 1700. D'Iberville mourut en 1706.

QUESTIONS PROFESSIONNELLES

L'impatience en éducation.

Les lignes suivantes sont tirées d'un excellent article paru dans *Les Premiers Pas* (Supplément de *L'Ecole française* :))

« Toute personne s'occupant d'éducation et d'enseignement doit avoir apprécié les inconvénients résultant des mouvements de vivacité et d'impatience ; elle doit avoir constaté les dangers des accès de colère et savoir par expérience quel tort immense ils causent à la fois à l'élève, à l'éducateur et aux progrès de l'enfant.

« Etre et pouvoir rester calme, en toute circonstance, est une qualité précieuse en éducation, à moins que ce calme ne soit pas trop absolu et ne tienne plutôt de l'indifférence ou de l'apathie, ce qui peut être un grand mal.

« La vie de la mère, de l'institutrice, du professeur doit être un exercice continu des vertus suivantes : douceur, prudence, patience, bienveillance, persévérance, calme, justice, impartialité, fermeté et énergie ; c'est une lutte permanente contre la vivacité, l'impatience, la colère et la brutalité.

« C'est un fait indéniable qu'il faut songer à se corriger soi-même, avant de vouloir corriger les autres, car « tel maître, tel élève » est un proverbe frappant de vérité, surtout pour l'éducation, l'instruction des petits. »

Comment se perd l'autorité.

Écoutez ces graves remarques consignées dans les *Eléments de Pédagogie pratique* publiés par les Frères des Ecoles Chrétiennes : « L'autorité morale n'est pas inamissible ; elle peut s'affaiblir, se perdre même totalement, par des causes nombreuses et diverses. La plus fatale est le mauvais exemple que donnerait un éducateur à ses élèves. Les autres causes proviennent de manières imprudentes ou inhabiles, de défauts, dont les principaux sont : la timidité et l'indécision, l'inconstance, la légèreté, l'impatience et l'irritabilité, la moquerie, la sévérité outrée, l'inquiétude et le soupçon, la mesquinerie, la négligence, les amitiés particulières. »

Comment il faut interroger.

Un Bulletin pédagogique de France s'exprime comme suit à ce sujet :

« Les questions doivent être nettes et précises : si l'enfant ne répond pas à notre gré, c'est parfois notre faute plutôt que la sienne. On ne doit pas interroger seulement les mieux doués, mais s'adresser, tour à tour, à tous les élèves de la classe. Il faut laisser à l'enfant le temps de réfléchir, et se garder, s'il hésite, de répondre à sa place ; dans ce cas, répétons notre question sous une autre forme, en la simplifiant, en la décomposant. Le devoir du maître est d'exiger des réponses exactes, exprimées en des phrases complètes et correctes, et de ne pas se contenter d'un oui ou d'un nom monosyllabique ; il faut habituer l'enfant à développer toute sa pensée. »

PEDAGOGIE

Une question vitale

La question de la *nationalisation de l'enseignement* dans la province de Québec, est de nouveau discutée dans les revues et dans les journaux. Dans *L'Événement* du 9 mars, *St-C.* nous reproche amèrement d'emprunter des dictees aux auteurs canadiens, sous le prétexte que ces écrivains ne sont pas impeccables au point de vue de la *forme littéraire*. Nous reproduisons plus loin la réponse que nous avons faite à *St-C* dans *L'Événement* du 10 mars dernier.

L'Honorable M. G. Nantel, dans *L'Album Universel* du 3 mars, prend la même attitude que *L'Enseignement Primaire*.

Enfin, dans le *Bulletin du Parler Français* de mars 1906, M. Adjutor Rivard consacre une étude remarquable sur *Les formes dialectales dans la littérature canadienne*. Au cours de cet article, M. Rivard plaide avec talent la cause de notre « autonomie littéraire » et revendique fièrement la *nationalisation* de la littérature canadienne. Avec infiniment de raison, le dévoué secrétaire de notre Académie canadienne est d'avis « qu'au choix du sujet ne s'arrête pas le problème de la décentralisation littéraire, il faut aussi considérer la forme, et spécialement le vocabulaire. » Pour cette raison, M. Rivard réclame une place dans notre littérature pour tous nos bons vieux mots canadiens et nos expressions du pays « qui fleurent si bon notre jeune terroir. » C'est ici que les instituteurs et les institutrices peuvent seconder les efforts de la *Société du Parler français au Canada en hospitalisant*, dans leur enseignement, tous ces mots de chez nous qui n'ont rien de disgracieux ou de baroque, au contraire, qui font en quelque sorte partie de notre patrimoine national. Tels sont : une *bordée* de neige, la *poudrerie*, une paire de *raquettes*, une *sucrierie*, un *casseau*, de la *tire*, de la *tremette*, une *clôture d'embaras*, une *ceinture fléchée*, etc., etc. Dans son article, M. Rivard en signale bien d'autres qui servent à désigner des choses absolument canadiennes.

Mais pour fixer ce vocabulaire de chez nous qui, ajouté au vocabulaire français, devra former la langue canadienne, il importe qu'un dictionnaire complet, *bien fait* et fait au Canada, soit publié le plus tôt possible. Voilà la bonne nouvelle que M. Rivard annonce dans l'article que nous reproduisons dans une autre page. Un dictionnaire canadien-français irréprochable à tout point de vue, voilà le vrai point de départ de notre littérature nationale. Un tel ouvrage serait accueilli avec enthousiasme par le corps enseignant. Nous

faisons des vœux pour que le projet vraiment patriotique de la *Société du Parler français* se réalise.

Cette question de la nationalisation de notre littérature et de notre enseignement mérite toute l'attention des classes instruites et soucieuses de notre avenir national. La mauvaise littérature française nous déborde, les fausses idées françaises circulent librement parmi nous. Dans certains quartiers on cherche à nous *franciser* au mauvais sens du mot, à nous mettre en *tutelle* ; nos prétendus émancipateurs redoutent le jour où le Canadien français proclamera son indépendance littéraire et patriotique vis-à-vis de la France. Lorsque, sans rompre néanmoins avec les traditions de la France chrétienne, nous aurons *notre littérature, notre drapeau national, notre dictionnaire, notre Académie*, nous serons en mesure d'opposer une résistance sérieuse à l'envahissement des idées dangereuses, le plus souvent anti-cotholiques, que déversent sur nos rives le livre français, le dictionnaire français, le conférencier français.

Nos ancêtres nous ont légué un double trésor : les traditions nationales de l'ancienne France et la Foi catholique. Afin de transmettre ces deux trésors intacts à nos enfants, combien ne devons-nous pas nous préoccuper de maintenir chez nous une conscience *canadienne*, entendons-nous, *canadienne-française et catholique*. Mais pour maintenir dans le peuple une conscience canadienne, il faut réveiller chez lui ce que le programme alsacien nomme si justement *les énergies essentielles*. Énergies qui consistent « à dégager dans le passé tout ce qui mérite d'être prolongé : de signaler dans le présent tout ce qui naît de notre hérédité propre, tout ce qui peut prendre place dans le patrimoine de la nation. »

Il y a cinquante ans, F.-X. Garneau nous a tracé la voie lorsque, dans un élan de fierté nationale, il s'écria : *Que les Canadiens soient fidèles à eux-mêmes!*

C.-J. MAGNAN.

PENSÉES

La vertu s'inspire encore plus qu'elle ne s'enseigne, et elle s'inspire surtout par l'exemple.

L'Éducation est une œuvre de respect : le maître doit imprimer dans l'âme de l'enfant le respect de Dieu et de tout ce qui porte le cachet divin : l'Église, le sacerdoce, les choses saintes, l'autorité.

SAINT J.- BAPTISTE DE LA SALLE. *

Rester maître de soi est le meilleur moyen de devenir maître des autres.

Causerie pédagogique

ENSEIGNEMENT MACHINAL—ENSEIGNEMENT RAISONNÉ

1° Le mot *machinal*, pris au figuré, se dit de ce qui est produit dans le corps vivant comme par une machine, et sans la participation de la réflexion. Appliqué à l'enseignement, il signifie un procédé en quelque sorte mécanique pour apprendre quelque chose, l'habitude de suivre en aveugle un chemin tracé et de s'abandonner à la routine, une manière d'agir dont on ne se rend pas compte. Dans les écoles où règne l'enseignement machinal, tout se fait au hasard, sans ordre. Le programme, le tableau de l'emploi du temps n'y sont pas suivis, en un mot, l'organisation pédagogique fait défaut. Il en est de même de la préparation de la classe.

On y aime les leçons apprises par cœur, sans explications, les longues dictées que l'on épelle mot par mot, les opérations abstraites de l'arithmétique sur des nombres que les enfants ne sauraient lire, les cartes calquées, les longs devoirs écrits qui constituent un travail purement mécanique, qui ne les instruit pas, parce qu'il ne met pas en œuvre leurs facultés intellectuelles. En un mot, on recherche tout ce qui remplit la classe, ce qui occupe les élèves, ce qui fait passer le temps sans que le maître soit obligé d'intervenir trop activement, de faire effort d'esprit pour trouver une explication et la présenter d'une façon appropriée à l'intelligence des enfants. Aussi les interrogations n'y sont-elles guère connues, encore moins les explications. Bref, c'est l'*esprit de méthode* qui fait entièrement défaut dans ces écoles.

2° L'enseignement *raisonné*, au contraire, est celui qui procède toujours avec ordre et gradation, qui, en suivant fidèlement le plan tracé, ne perd jamais de vue le point de départ, les moyens et le but. Dans les écoles où l'enseignement est ainsi donné, on fait servir toutes les leçons et tous les devoirs écrits au développement de l'intelligence, à l'éveil du jugement. Rien n'est confié à la mémoire qu'après avoir été expliqué. Dès le début, on a recours aux procédés qui excitent et provoquent la spontanéité intellectuelle des enfants, aux méthodes agissantes, où le maître entre en communication constante avec les élèves et se met à leur portée, par un enseignement essentiellement intuitif et pratique. C'est ainsi qu'il formera le jugement en amenant l'enfant à juger, l'esprit d'observation en faisant beaucoup observer, le raisonnement en l'aidant à raisonner lui-même.

3° Il n'est donc pas étonnant si ces deux enseignements donnent des résultats opposés.

L'enseignement *machinal*, en contraignant les élèves à une application stérile, leur inspire le dégoût de l'étude et des livres, pervertit leur volonté tout en atrophiant leur intelligence. Ce qu'ils apprennent se réduit à peu de choses, et ils l'oublient rapidement après leur sortie de l'école, car à cet âge on ne retient que ce qu'on a trouvé soi-même. Ils n'ont pas le goût de la lec-

ture, et, par suite, ils seront privés de la ressource de conserver le peu qu'ils ont appris, bien loin d'ajouter à leurs connaissances. L'école n'a donc pas assuré à ces enfants tout le savoir pratique dont ils auront besoin dans la vie, ni exercé sur leurs facultés et sur leur cœur cette action qui constitue vraiment une éducation.

L'enseignement *raisonné*, au contraire, amène les élèves à se porter d'eux-mêmes à l'étude, en la leur faisant aimer et en les mettant en état de travailler seuls. En inspirant le goût de l'étude, il leur donne le désir de l'instruction, désir qui est la source de tous les progrès, parce qu'il est le mobile de la volonté et le principe de la persévérance. Ce désir ira croissant à mesure que s'accroîtront les progrès, grâce à un enseignement tout à la fois pratique et attrayant. Cet enseignement arrive à ce résultat, parce qu'il habitue les élèves à travailler par eux-mêmes, à travailler seuls. L'expérience apprend que l'unique instruction solide est celle que l'élève tire de son propre fonds ; que le savoir est un trésor qui ne se donne pas, mais s'acquiert et se prend. En effet, les connaissances les plus durables ne sont-elles pas celles qui sont dues à l'initiative personnelle ?

Ainsi préparés, les élèves quittent l'école avec un fonds de connaissances pratiques et appropriées à leurs besoins futurs. Non seulement ils ne les oublieront pas, mais ils les augmenteront, grâce au goût de la lecture et de l'étude qu'ils ont puisé sur les bancs de l'école, et qu'ils conserveront toute leur vie. En un mot, l'enseignement raisonné, bien dirigé, est un instrument puissant d'éducation, au triple point de vue de l'éducation intellectuelle, de l'éducation morale et de l'éducation religieuse.

4° Pour empêcher mon enseignement de devenir machinal, j'ai soin que la classe soit faite en partie par moi, en partie par les élèves ; qu'elle prenne rarement la forme d'une leçon, c'est-à-dire d'un monologue, mais qu'elle soit presque toujours un dialogue entre les élèves et le maître. Afin que tous prennent part à la leçon, les interrogations sont à la fois collectives et individuelles, je dirige les questions de manière à éveiller l'attention et l'intérêt de tous. Pour cela, je m'adresse tantôt à l'un, tantôt à l'autre, mais toujours en proportionnant les questions à l'intelligence et au savoir, en ne laissant aucun enfant en dehors de l'interrogation, et en tirant de tous les élèves le meilleur parti. Enfin, pour que rien ne se perde des leçons, j'ai recours à de fréquentes répétitions en variant les procédés.

5° Mais pour être toujours maître de mon enseignement, pour ordonner et approprier méthodiquement les leçons et les devoirs à la force des élèves et à leurs besoins, pour assurer la marche régulière de tous les exercices de l'école, je prépare régulièrement ma classe. Cette préparation porte sur toutes les leçons et sur tous les différents devoirs des différents cours, et j'ai soin d'en consigner les résultats sommaires sur un carnet de notes. Pendant ce travail, je porte une attention particulière aux branches les plus importantes, en arrêtant même mes interrogations. Ainsi, en préparant l'explication de la lecture ou du texte de la dictée, je souligne au crayon sur mon livre les mots

à expliquer, en marquant d'un signe particulier certaines difficultés qui peuvent s'y rencontrer. En un mot, je trace mon itinéraire ; je marque mon but et plante les jalons.

L'expérience m'a appris que c'est le seul moyen de ne pas aller à l'aventure, sans ordre et sans suite, de dominer l'enseignement. Voilà pourquoi j'ai toujours été largement dédommagé de la peine que m'a donnée la préparation, par les résultats obtenus, et par une facilité plus grande à enseigner et à diriger l'éducation de mes élèves.

(L'ÉCOLE ET LA FAMILLE.)

Éducation morale (I)

(Notes recueillies pour *L'Enseignement Primaire*.)

DE LA MÉMOIRE

D. *Qu'est-ce que la mémoire ?*

R. C'est cette faculté à laquelle nous devons de conserver et de nous rappeler nos impressions, les images et toutes nos connaissances.

D. *Quelles sont les qualités d'une bonne mémoire ?*

R. Ce sont : a) La facilité et la promptitude à retenir et à rappeler, b) l'étendue, c) la fidélité à conserver et à reproduire exactement les impressions, images et connaissances.

D. *Combien distingue-t-on de sortes de mémoires ?*

R. Il y a deux sortes de mémoires : la mémoire des mots et la mémoire des choses, mais la 1^{ère} s'appuie sur la 2^{de} et sans la 2^{de} la 1^{ère} n'a aucune valeur.

D. *Est-il important de développer cette faculté chez les enfants ?*

R. 1. La mémoire orne l'esprit et sert l'imagination, le jugement et la raison. 2. La raison et l'expérience prouvent que la mémoire est indispensable à tous, surtout aux étudiants. Et afin que la mémoire acquière les précieuses qualités qui ont été citées plus haut, elle doit être exercée lorsque l'enfant est jeune et plein de vie. Pour qu'elle conserve ces qualités, elle doit être soumise à un exercice continu et de tous les jours.

D. *Quelles sont les règles à observer dans la culture de la mémoire ?*

R. Règles qui concernent les exercices à donner pour développer la mémoire. *Règle fondamentale* : Habituer les enfants à associer des idées réelles, à retenir les mots comme expressions des choses, car la mémoire repose, en grande partie du moins, sur l'association des idées. De plus, afin de rendre

(1) Voir les livraisons de janvier, février et avril 1906.

cette faculté plus parfaite, faire retenir et réciter mot pour mot, faire aussi apprendre des chiffres, cela est important. Donc :

Règles particulières.—1. Que l'on choisisse pour exercer la mémoire les compositions dont les idées s'associent naturellement. Que l'on ne fasse rien apprendre qui ne soit clair par soi-même ou rendu tel par des explications. 2. Exiger que les élèves retiennent et récitent mot pour mot des morceaux de littérature, des résumés d'histoire ; qu'ils retiennent et récitent dans leur ordre une série de chiffres. 3. Ici, comme partout, les exercices doivent être de plus en plus difficiles et toujours à la portée des enfants. 4. Profiter autant que possible des leçons de lecture, d'arithmétique, etc., pour exercer cette faculté si utile.

Méthode à suivre pour bien apprendre et faire réciter les leçons de mémoire. 1. Pour bien apprendre une leçon, l'enfant doit apprendre séparément et doit répéter les phrases les unes après les autres, cela porte l'enfant à apprendre sa leçon machinalement ; pour obvier à cet inconvénient, on habitue les enfants à ne pas toujours reproduire les choses dans le même ordre, en les interrogeant tantôt suivant un ordre, tantôt suivant un autre. 2. Les leçons doivent être données pour une heure fixe et proportionnées au temps accordé pour les apprendre. 3. L'instituteur doit les faire réciter lui-même, car le moniteur ne peut voir le plus souvent si l'enfant comprend bien la leçon, s'il sent tout ce qu'elle renferme et ne peut suppléer à ce qui manque à la récitation ; il ne sait non plus juger du motif pour lequel un élève ne sait pas sa leçon. 4. Le mode individuel est ici préférable ; car le maître peut ainsi mieux apprécier les dispositions et le degré d'application des élèves. Cependant le mode simultané doit être employé de temps en temps pour rompre la monotonie, pour enhardir un élève timide, corriger la lenteur ou le mauvais ton d'un autre, éveiller l'attention d'un troisième, etc. 5. Pendant la récitation, se garder de toute contenance qui serait de nature à intimider les enfants. Si l'on est forcé de l'assister, préférer le faire au moyen d'une petite interrogation.

(*A suivre*)

FRS. LIENARD,
Professeur.

Montréal, avril 1906.



PETITE CHRONIQUE DES COMMISSIONS SCOLAIRES

Les commissions scolaires feront bientôt le choix des instituteurs et des institutrices pour la prochaine année scolaire (1906-1907). Nous souhaitons que l'esprit de justice et l'intérêt bien compris de l'Education guident MM. les Commissaires dans l'accomplissement de leurs devoirs vis-à-vis du personnel enseignant. Lorsqu'une institutrice donne satisfaction, pourquoi ne pas la réengager en lui accordant une augmentation de traitement ? Une telle conduite créerait de l'émulation chez les institutrices et attirerait les personnes de talent dans l'enseignement.

*
* *

La condamnable habitude d'engager les instituteurs et les institutrices au *rabais* tend heureusement à disparaître; aujourd'hui, les commissions scolaires soucieuses de leur dignité refusent les services des institutrices qui *s'offrent* pour un salaire dérisoire.

*
* *

Les institutrices ont strictement droit à la générosité et la bienveillance des commissaires d'écoles et notamment du Secrétaire-trésorier, qui est l'*exécuteur* des ordres ou décisions de la commission scolaire. Certains secrétaires-trésoriers oublient parfois que les institutrices méritent d'être traitées avec déférence : on nous rapporte certains faits qui ne sont pas à l'avantage de quelques-uns de ces messieurs. Ainsi, sous le plus futile prétexte, on blesse l'amour-propre de l'institutrice en lui refusant parfois des choses absolument nécessaires pour sa classe ou son logement; ou encore on ne tient aucun compte des suggestions des institutrices.

Si les commissions scolaires veulent sincèrement relever le niveau du personnel enseignant, elles doivent se convaincre de la nécessité qu'il y a pour elles de traiter ce personnel avec des égards dignes de sa mission.

*
* *

Une institutrice nous écrit : « MM. les commissaires peuvent-ils obliger une institutrice à payer pour le lavage des *cabinets*, lorsque cette institutrice a préalablement obtenu la permission du président des commissaires avant de faire faire ce *nettoyage urgent* ? »—Réponse : Non. Les commissaires doivent prendre les mesures nécessaires pour que les lieux d'aisance soient toujours propres.

*
* *

Voilà l'époque de la plantation des arbres arrivée. Les commissaires d'écoles seront heureux d'orner les terrains scolaires de jeunes érables, ormes, bouleaux, etc., suivant l'espèce de sol qu'ils ont à boiser. Rien de plus triste qu'un emplacement *d'école dénudé*. Au contraire, combien elle paraît coquette, l'humble école primaire *aux murs blanchis* et encadrée d'érables au vert feuillage !

C.-J. M.

Les formes dialectales dans la littérature canadienne

(Reproduit du *Bulletin du Parler français*, mars 1906.)

L'an dernier, à pareille date, et ici même, un directeur de la Société du Parler français au Canada, des plus brillants parmi nos conférenciers, des plus habiles parmi nos écrivains, disait comment « il ne faut pas égarer sur des sujets étrangers, ou gâter par des procédés exotiques notre littérature canadienne », et que celle-ci, pour valoir quelque chose doit être nationale.

Dans cette substantielle étude, M. l'abbé Camille Roy définit clairement ce qu'il faut entendre par notre « autonomie littéraire », et traça, dans ses grandes lignes, le programme de l'œuvre qu'à faute d'expression meilleure on appelle la *nationalisation* de notre littérature. Il s'appliqua surtout à démontrer—à quoi il réussit—que le premier soin de nos écrivains devait être de choisir des « sujets où l'esprit canadien pût s'affirmer avec plus de personnalité », de puiser leurs inspirations dans la nature, dans la vie, dans l'âme canadiennes.

Mais au choix du sujet ne s'arrête pas le problème de la décentralisation littéraire, M. l'abbé Roy le fit bien entendre. Il faut aussi considérer la forme, et spécialement le vocabulaire.

Puisque nos efforts tendent à bâtir une littérature nationale, la forme de cette littérature, d'abord et essentiellement française, ne devrait-elle pas être en même temps et accidentellement canadienne ? tenant par racines au vieux sol gaulois, ne devrait-elle pas, par ses fruits, fleurir bon notre jeune terroir ?

C'est ce qu'il reste à dire, et cette étude n'a pas d'autre objet.

On reconnaît chez tel ou tel poète de France des traces de provenance normande, picarde, bretonne... Pour décrire, par exemple, la Provence, « le pays de l'aveuglante lumière, la terre parfumée où chante la cigale », le poète provençal emploie des mots inconnus hier et dont s'enrichit aujourd'hui la langue classique, des mots « évocateurs de soleil, de lumière et d'exubérance ». Quand un Lapaire regrette « la plaine, les prés ombragés d'ormeaux, les bois de chênes, les petits cours d'eau qui semblent dormir sous les saules, tout le charme accueillant du pays berriaud », il trouve dans le patois de sa patrie des expressions sans appareil, familières, simples et douces, où transparissent les humbles horizons de chez lui, « avec leurs clochetons branlants et leurs petites maisons toutes bleues sous le clair de lune ». Faut-il chanter les verts pâturages, les falaises escarpées, les landes brumeuses de la Normandie, et la personnalité très marquée de ses habitants ? Levasseur, Glatigny, Jean Revel, Féret, Frémine, et d'autres, savent emprunter au savoureux dialecte normand des mots qui peignent au vif les mille aspects du terroir natal et font revivre « la vieille province avec ses légendes, ses coutumes, ses sentiments intimes et son tour d'esprit ». Il faudrait parler de même de tous les poètes régionaux : pour aimer mieux la grande patrie, ils chérissent la petite ; pour enrichir la langue, ils puisent à pleine plume dans les patois. Et continuellement ils introduisent dans le français des éléments de leurs parlers maternels : mots rabelaisiens de la Saintonge, vieux mots pittoresques du Poitou, mots colorés de la Bourgogne, mots de la Bretagne et du Maine, de la Guyenne et du Rouergue, de la Flandre et de la Picardie, de la Beauce et de l'Anjou, de la Gasconne et de l'Auvergne... Ces écrivains régionalistes, qui tirent des dialectes provin-

ciaux les vocables dont les dictionnaires classiques ne fournissent pas les équivalents, ont vraiment le sens phonétique et le sens poétique de la langue. Au lieu d'entraver la vie des mots, ils se constituent les conservateurs de la tradition française, « les tuteurs de notre conscience linguistique, les gardiens de notre beauté verbale ». Pour que la langue ne se déforme pas, ils la laissent se transformer.

Et rien n'est plus légitime, plus conforme au génie du français, que ce mouvement qui sans cesse fait tomber dans le vocabulaire officiel les produits du langage populaire.

Une langue doit se renouveler par le continuel mouvement de ses formes. Les mots naissent, vivent et meurent. Or, c'est le peuple qui leur donne la vie, et c'est trop souvent les littérateurs qui les tuent. Quand une fois l'orthographe des académies s'est emparé d'un mot, elle le fixe dans sa forme écrite, et le mot court le risque de ne changer plus, et de s'user, et de mourir, à moins qu'un écrivain de génie ne trouve le biais de lui donner comme une vie nouvelle, ou, mieux encore, que le peuple ne le reprenne, ne le replonge dans le creuset où s'épure le métal des langues, ne le forge et ne le façonne à neuf, ne le rende enfin au lexique littéraire, ressuscité presque, en tout cas restauré, rajeuni.

Le peuple étant donc le créateur des mots, le forgeron des langues, le père légitime des vocables bien venus, c'est dans le vieux fonds toujours mouvant, toujours vivace, toujours fécond de son vocabulaire que l'officielle littérature doit prendre les expressions dont elle veut enrichir son patrimoine verbal. C'est ainsi que la langue française a emprunté les mots *limousine*, *champs*, *charotte*, au patois berrichon ; *abeille*, *cadenas*, *rossignol*, au provençal ; *écaille*, *fabliau*, *camperche*, au picard ; *bruman*, *cage*, *caillou*, au normand... Et ces mots, issus du sol et de la race, elle les a enregistrés dans son dictionnaire, elle en a composé son lexique.

Pourquoi n'emprunterait-elle pas aussi quelques mots au franco-canadien ? Puisque les écrivains de France font entrer dans la langue maintes expressions propres à leurs petites patries, puisque ce droit leur est connu et que l'Académie même sanctionne ses apports à l'idiome national, pourquoi nous, les Canadiens, n'apporterions-nous aussi au vocabulaire français les mots qui disent le mieux les choses de chez nous ?

Répondre à cette question, c'est en examiner deux autres : La langue française a-t-elle besoin de nous emprunter quelque chose ? et avons-nous quelque chose à lui prêter ?

La langue française a-t-elle besoin de nos mots populaires ?

Sans doute, elle n'en a que faire pour parler des choses qui ne concernent pas la vie canadienne—encore que nous pourrions lui prêter notre « patinoir » pour remplacer son *skating* et lui apprendre à conserver « fumoir » qui est en train de disparaître devant *smoking room*. Mais puisque nous voulons créer une littérature qui traduise notre pays, notre âme, demandons-nous si la langue française a bien tout ce qu'il faut pour exprimer notre âme, notre pays. Si je veux parler d'une *bordée* de neige, et d'une *sucrerie*, et d'une paire de *raquettes*, et d'une *batture* de glace, et d'une *clôture d'embaras*, et d'une *traîne sauvage*, et de *souliers mous*, etc., comment le pourrai-je convenablement, avec les seuls vocables du dictionnaire académique ?

Il y a vraiment des choses qui ne sont pas de la France mais qui sont du Canada, et pour les dire des mots canadiens que la langue française ne connaît pas. Comment donc mettre dans nos livres notre histoire, nos légendes, nos mœurs, notre vie, si d'abord nous rejetons les mots les mieux imprégnés de l'esprit canadien ?

La langue française ne connaît pas le mot *poudrerie* : les Français ne connaissent

pas la chose ; pour parler d'une *poudrerie* canadienne, faudra-t-il employer une longue périphrase ? Quand les Français ont voulu nommer le vent du nord-ouest qui souffle dans la vallée du Rhône, ils ont emprunté aux parlers du midi le mot *mistral*, et le mot *mistral* a reçu le droit de cité. Demandez donc à un Parisien de nommer ce que nous appelons une *ceinture fléchée* : il inventera peut-être un mot, mais ce mot ne vaudra pas le nôtre, car de deux expressions pour désigner une même chose, l'une créée par le peuple, l'autre forgée par un lettré, la première sera toujours la meilleure. Le mot, cet « objet d'art », ne peut être un produit de laboratoire.

N'attendons pas que nos cousins de là-bas se mettent en travail pour inventer des mots ou des acceptions à notre service. Comment nommeraient-ils ce qu'ils ne connaissent point ? Du reste, un mot ne s'invente pas.

En vérité, il nous appartient de nommer les choses du Canada, et notre parler populaire a les expressions qu'il faut.

Pourquoi tant de scrupules ? La langue française est pleine de mots empruntés directement aux parlers étrangers. Elle a pris à l'allemand *flamberge, sabre, vampire* ; au celtique moderne, *binou, menhir, dolmen* ; à l'anglais, *beaupré, ballast, tonnage*, au nordique, *tribord, vague, hauban* ; au néerlandais, *cabuse, dune, flibustier* ; à l'italien, *campagne, dessin, désastre* ; à l'espagnol *alcôve, cannibale, moustique* ; au portugais, *acajou, bayadère, bambou* ; au roumain, *hospodar, vavode, keroutsa* ; aux patois de la Suisse romande, *avalanche, chalet, glacier* ; au slave, *calèche, polka, esclave* ; à l'arabe, *alambic, bazar, orange* ; au turc, *colbac, cravache, divan* ; au persan, *babouche, caravane, chèle* ; aux langues de l'Inde, *avatar, palanquin, véranda* ; à celles de l'extrême orient, *bonze, jonque, thé* ; au malais, *gutta-percha, kangourou, rhum* ; aux langues africaines, *jaobab, chimpanzé, zèbre* ; aux américaines, *caïman, maïs, manitou*, etc., etc., etc.

Tous les étrangers auraient donc le droit de prêter des mots au français, et nous seuls, Normands, Picards, Manceaux, Berrichons, Poitevins et Bourguignons du Canada, Français du Canada, nous qui avons conservé le parler ancestral, l'ancien dialecte de l'Île-de-France, avec, brochant sur le vocabulaire classique, les formes patoises les plus légitimes, serions exclus de ce concours des peuples à l'enrichissement d'une langue qui est nôtre et qu'on a appelée « la langue humaine » ? A coup sûr, nous sommes, autant que ces messieurs de l'Afrique et de l'Asie, habiles à donner au français des mots conformes à son génie. La plus fruste de nos vieilles expressions a meilleure forme encore que les féroces assemblages de consonnes fournis par l'allemand et l'anglais.

Mais les mots nécessaires sont-ils les seuls qu'il est désirable de voir entrer dans la langue ?

La langue française est riche, dira-t-on, et à moins que ses ressources linguistiques soient prises au dépourvu, ne lui faisons pas l'aumône.

Cela serait juste, s'il s'agissait d'emprunts à la langue anglaise ou à quelque autre idiome étranger ; mais à l'endroit du franco-canadien, issu des dialectes du nord, de l'ouest et du centre, il n'en va pas de même ; en puisant à cette source, la langue française se nourrirait encore de sa propre substance, se renouvellerait à même son propre fonds, userait de ses propres forces linguistiques.

La langue française est riche ; mais, parce qu'elle est riche, il lui avient de posséder le superflu. C'est un luxe légitime pour une langue que d'avoir deux termes pour désigner une même chose, des « mots de rechange », disait Ronsard. Si l'anglais, par exemple offre tant de ressources à la poésie, c'est grâce à ses nombreux doublets.

Tout en retenant les expressions françaises, et pour marquer de ces nuances légères qui font le charme et la précision du discours, combien de mots franco-canadiens, pittoresques et pleins de sens, nous pourrions employer !

Vous connaissez les locutions à la brunante, un clair d'étoiles, une rochère, sauter les rapides, un chemin de sortie, une pagée de clôture, un brûlé, le temps des bandons, la brimbale d'un puits, prendre de la mie en labourant, la blonde d'un amoureux, être à la hache, les tintons d'une cloche, la terre qui se ferme à l'automne, les blés qui sont clairs ou qui viennent à pleines clôtures... Cela sonne-t-il à vos oreilles comme de l'iroquois ? cela n'est-il pas plutôt d'excellent français ? et dans un récit, cela n'aurait-il pas de l'adon ?

A côté du paysan français en limousine, l'habitant canadien en capot d'étoffe du pays, en vérité, ferait une figure assez avenante.

Nous avons de vieux mots, dont se servirent Montaigne, Marot, Ronsard, et que la langue classique a laissés tomber... Pourquoi donc hésiterions-nous à employer, quand cela s'adonne, des expressions comme à coup, à cœur jeu, barre du jour, amain, aïis, accordant, agès, braverie, et s'adonner ?

Nous avons aussi hérité de nos pères, émigrés des provinces, des mots patois qui ont vraiment bon air et de la naissance... Pourquoi rougir d'expressions comme étampferche, avenant, achaler, cintre, about, batterie, tasserie, engranger, clairons des nuits d'hiver, cousins du pain béni ?

Quelques formes et quelques acceptions nous sont peut-être propres... Pourquoi ne pas accorder pareillement le droit de cité à batte-feu, à épluchette, à écorchis, à achalerie, par exemple, et avec le sens que nos gens leur attribuent, aux mots habitant, cabrouet, casque, char, lisse, claque, corvée, berline, calèche, carriole, revolin ?

Ne demandons pas si le franco-canadien a quelque chose à prêter au français ; demandons plutôt quelle part de ses richesses est la mieux assortie à notre dessein.

Je ne saurais faire ici le compte de nos mots populaires les plus dignes de figurer dans le lexique de notre littérature. Le choix en ressortit surtout aux écrivains. Ceux-ci devraient s'appliquer à faire le départ du médiocre et du bon dans le parler du peuple, et dans leurs œuvres, en employer sans crainte les formes du meilleur aloi, les plus légitimes et les mieux venues.

C'est pour leur faciliter ce triage que la Société du Parler français tâche, dans ses études, à retracer la vie des mots qu'elle relève. Elle amasse des matériaux pour établir un glossaire du franco-canadien, mais elle rêve en même temps un dictionnaire du français à l'usage des Canadiens, dictionnaire des mots de la langue académique, et aussi des bons mots canadiens-français, produits de notre crû ou formes dialectales anciennes, mais d'où sera banni tout anglicisme qui n'est pas absolument nécessaire, qui ne prend pas au dépourvu les ressources linguistiques de la langue, ou qui résiste à la francisation. Quand ce dictionnaire aura paru, s'il est bien fait, peut-être nos écrivains seront-ils moins timides et plus curieux d'être canadiens jusque dans leur vocabulaire. Les Français eux-mêmes ne tarderont pas à enregistrer aussi nos vocables dans leurs lexiques, d'abord avec la mention « usité au Canada », puis simplement comme autant de mots français.

Ce dictionnaire n'est pas fait encore ; mais nous ne croyons pas qu'il soit téméraire de l'entreprendre. L'exécution en sera lente peut-être ; il n'importe. L'œuvre est bonne, c'est assez. Essayons de greffer sur le vieux tronc du français une tige canadienne, pleine de sève, saine, vigoureuse, et espérons aussi longtemps qu'il faudra. Si le succès se fait attendre, si nous ne voyons pas nous-mêmes s'ouvrir les feuilles-

le choix des modèles canadiens est assez heureux, puis, que ces modèles sont toujours et croître les rameaux du nouveau sujet, nous nous consolerons en disant, comme le *vieillard aux trois jeunes hommes* :

Nos arrière-neveux nous devront cet ombrage.

ADJUTOR RIVARD.

De la nationalisation de notre enseignement

(De *L'Événement* du 10 mars 1906)

Dans *L'Événement* d'hier, St-C. nous reproche de citer à tout moment dans *L'Enseignement Primaire*, « des passages de discours ou de livres ayant des Canadiens pour auteurs. » Étant donné « que les modèles de littérature française ne sont pas encore nés chez nous, » St-C. . . prétend que nous rendons « un mauvais service » aux instituteurs et aux institutrices en leur fournissant des modèles empruntés aux auteurs canadiens.

Tel n'est pas l'avis de M. l'abbé Camille Roy, l'éminent professeur de littérature au Séminaire de Québec. Traitant de la *Nationalisation de la littérature canadienne*, M. l'abbé Roy dit : « Il nous plaît de signaler à ce propos l'œuvre très louable de M. Magnan, le zélé directeur de *L'Enseignement Primaire*. (*Bulletin du Parler Français*, janvier 1905, page 142.)

Au cours de la même étude, sur la nationalisation de la littérature canadienne, M. l'abbé Roy donne un conseil qui nous semble bien opportun. « Si nous voulons réprimer en une suffisante mesure, dit l'abbé Roy, cette tendance que nous avons à soumettre trop nos idées, nos jugements et nos goûts littéraires à des influences extérieures, européennes, et surtout françaises; si nous voulons aussi combattre l'indifférence parfois dédaigneuse qu'ici l'on professe, en certains quartiers, pour la littérature canadienne, il nous faudra, dans nos maisons d'éducation, donner aux enfants et aux jeunes gens, une instruction qui soit, en vérité, plus nationale; nous devons tâcher à mieux pénétrer notre enseignement, le primaire et le secondaire, des choses du pays, à le remplir davantage de tous les souvenirs, de toutes les espérances, de toutes les ambitions, de toutes les réalités de notre histoire. »

On ne saurait mieux dire. Cette théorie de M. l'abbé Roy, nous la mettons en pratique depuis plus de dix ans. St-C. la repousse absolument, sous le prétexte sévère « que les modèles de littérature française ne sont pas encore nés chez nous. »

Cette doctrine est trop rigoriste, il nous semble. Que les chefs-d'œuvre soient rares dans notre littérature, nous le concédons. Néanmoins, nombre de livres canadiens contiennent quelques belles pages dignes d'être mises sous les yeux de nos enfants. S'il fallait prendre à la lettre le jugement de St-C., tous les ouvrages canadiens devraient être impitoyablement bannis de nos maisons d'éducation, et rayés de la liste des livres de récompense distribués chaque année dans nos écoles. Serait-ce là le bon moyen de préparer l'éclosion future de ces chefs-d'œuvre que St-C. déplore si amèrement ?

Nous admettons que le choix des textes canadiens doit être fait avec soin, et volontiers aussi, nous concédons que quelques dictées reproduites dans *L'Enseignement Primaire* ne sont pas impeccables au point de vue de la forme. Néanmoins, en parcourant quelques volumes de cette revue, St-C. se rendra compte que, généralement, le choix des modèles canadiens est assez heureux, puis, que ces modèles sont toujours

accompagnés d'une explication substantielle. Ah ! combien il nous serait plus facile de couper à droite et à gauche dans les revues étrangères ! Mais dans ces reproductions, on ne parle pas de notre pays ; les idées qui les animent ne sont pas des idées de chez nous ; les personnages mis en cause ne sont pas des personnages de chez nous ! St-C., est-il bien certain que dans l'enseignement primaire, tout doit être subordonné au culte de la « forme littéraire ? »

Il nous a toujours semblé que jusqu'ici la part faite aux idées françaises dans nos écoles canadiennes était assez généreuse. Certes, nous sommes de l'avis de St-C., lorsqu'il dit si bien « que les chefs-d'œuvre résident en terre française et que c'est là qu'il faut aller les chercher. » Si dans *L'Enseignement Primaire* nous hospitalisons largement les littérateurs de notre pays, c'est que le plupart des « grammaires » et des « cours de langue » en usage dans nos écoles sont imprimés en France. Il n'y a donc pas à se mettre en peine sur le sort de la littérature française, chez nous : on lui fait la place plutôt large. Puis, nous ferons remarquer à St-C., que *L'Enseignement Primaire* publie, dans chaque livraison, des sujets de dictées empruntés à la littérature française. Seulement, nous abordons rarement les littérateurs du XVIIe siècle, pour la raison bien simple que ces grands maîtres ne sont pas toujours accessibles aux enfants des écoles primaires. Néanmoins, nous pourrions prouver à St-C. que ces auteurs ont été mis parfois à contribution dans *L'Enseignement Primaire*.

La dictée que critique notre ami dans *L'Événement* d'hier est tirée d'une page, d'Arthur Buies, et elle est intitulée : « A travers les Laurentides en automne. » Publiée dans *L'Enseignement Primaire* de novembre, cette dictée s'harmonisait bien avec la saison : elle est insérée dans le *Cours supérieur*.

Buies en écrivant les lignes critiquées par St-C., a sans doute laissé libre cours à son imagination, son style est un peu trop réaliste, peut-être ; mais en revanche, comme la scène qu'il décrit est bien canadienne !

D'ailleurs *L'Enseignement Primaire* a emprunté plusieurs autres dictées à Buies, dictées comparables aux meilleures de la littérature française. Nous pouvons en dire autant de celles qui ont été tirées des œuvres de Garneau, de Ferland, de Chauveau, de Gérin-Lajoie, de Casgrain, de Routhier, d'Ernest Gagnon, de Chapais, etc., etc. Nous savons bien que ces auteurs ne sauraient être comparés aux grands maîtres du XVIIe siècle. Mais pour cette raison seule, devrions-nous leur fermer l'entrée de nos écoles canadiennes, eux qui ont exprimé avec un si noble talent les sentiments, les besoins et les aspirations de l'âme canadienne ?

Enfin, pour une dictée dont le goût est parfaitement discutable, St-C... fait-il preuve d'une grande générosité « en passant jugement » sur dix années de longs et pénibles labeurs, dix années pendant lesquelles le directeur de *L'Enseignement Primaire* et ses collaborateurs ont parcouru avec un intérêt tout patriotique la plupart des livres canadiens, pour en extraire des idées de chez nous, de petits tableaux aimés ou des « natures » du pays, idées, tableaux et natures propres à développer dans le cœur de nos enfants l'amour de leur patrie. Si St-C... fait école parmi nous, les chefs-d'œuvre canadiens ne naîtront pas de sitôt.

Nous comprenons qu'un dilettante comme St-C... ne daigne fréquenter que les maîtres du XVIIe siècle. Mais pour nous, de l'école primaire, les écrivains de chez nous savent encore procurer à notre cœur de douces émotions, et à notre esprit de modestes jouissances, qui sont loin de nous faire mépriser la riche et noble littérature de la vieille France.

C.-J. MAGNAN.

L'hygiène à la campagne

La maison d'habitation.—Suite (1)

La maison sera spacieuse, sans être trop grande toutefois. On tiendra compte du fait que nos familles canadiennes sont, Dieu merci, nombreuses et remuantes ; on devra donc leur assurer de l'espace. On songera d'un autre côté à la rigueur de nos longs hivers canadiens ; une maison trop grande est trop difficile à chauffer.

La distance entre les planchers sera de 8½ à 9 pieds. La cave sera haute et bien éclairée ; le sol en aura été préalablement drainé et assaini.

Quant aux matériaux à employer pour construire une maison d'habitation nous avons le choix entre la pierre, la brique et le bois. C'est le bois qui est, de beaucoup, le plus employé dans nos campagnes, où cet article est en grande abondance. Au point de vue hygiénique, le bois est parfaitement convenable. Une maison toute construite en bois, peinte à l'huile, est ce qu'il y a de plus désirable.

Cette maison devra être solidement construite, de manière à protéger ses habitants contre les intempéries, contre le froid. Généralement, dans nos campagnes, on bâtit sans plan conçu d'avance, et d'après les caprices du premier charpentier venu. On obtient ainsi de bien pauvres résultats et on en souffre toute la vie.

La maison la plus convenable, au point de vue du confort et de l'hygiène, est la grande maison à un seul étage, une cave et grenier.

Mettons en pratique les sages conseils que nous donne la science de l'hygiène pour la construction de nos maisons d'habitation, et nous en retirerons de précieux avantages au point de vue du confort et de la santé de la famille.

Une maison construite selon les quelques règles que nous venons de poser ne coûte pas un sou plus cher que si nous bâtissions la même maison sans plan et d'une manière inintelligente.

L'hygiène qui préside si sagement aux lois de la construction de nos maisons, nous prescrit aussi les préceptes qui doivent nous régir dans la maison.

Il ne suffit pas d'avoir une maison bien faite au point de vue hygiénique, il faut encore et surtout régler sa vie, au foyer, d'une manière à ne pas transgresser les prescriptions de l'hygiène.

« La meilleure garantie de la bonne éducation, de la civilisation, est le logement. » (Beaconsfield.)

« C'est le théâtre et l'école de toutes les vertus domestiques. »

Le foyer domestique, c'est le royaume de la famille ; c'est là que s'accomplissent tous les grands événements : naissances, mariages, décès, etc. C'est autour de ce petit domaine que se concentrent toutes les nobles ambitions, que s'alignent toutes les espérances ; c'est la patrie réduite à ce qu'elle a de plus noble, de plus saint.

Pour plusieurs d'entre nous, c'est, avec le clocher du village, tout l'univers ; c'est un horizon que l'on ne franchit que pour y revenir avec empressement.

Faisons donc du logement de la famille, un endroit agréable, un lieu confortable qui plaise sous tous les aspects.

La propreté n'est pas simplement une vertu de luxe, de forme extérieure, c'est avant tout une question de salubrité, c'est un des plus grands facteurs du bien-être et de la santé.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'avril 1906.

C'est l'un des principaux articles, sinon le premier article du code de l'hygiène publique et privée.

L'intérieur de la maison sera bien éclairé ; il faut que le soleil y pénètre librement. La lumière solaire est un puissant purificateur qui assainit et vivifie tout. Qu'il n'y ait pas de coins sombres et humides dans la maison. Ces coins sont autant de foyers où germent et pullulent les miasmes délétères, causes de tant de maux et de maladies sérieuses.

La maison sera bien ventilée. Cette question de la ventilation est des plus importantes.

De même que le soleil, l'air pur doit circuler librement dans la maison. En été, la ventilation des appartements est très facile à faire, puisqu'on peut si facilement tenir ouvertes portes et fenêtres.

Il existe, dans nos campagnes, une déplorable coutume contre laquelle on ne peut trop s'élever. Sous le prétexte de tenir une partie de la maison plus propre que l'autre, on ferme hermétiquement portes et fenêtres. On intercepte la lumière du soleil au moyen de feutres très épais. Ces chambres, et parfois toutes les pièces de la maison, sont scrupuleusement tenues à l'abri de l'air et de la lumière. Quand vous entrez dans ces maisons, une vague froide vous frappe la figure, et une couche d'humidité vous prend à la gorge.

Cette manière de tenir sa maison est absolument contraire aux règles de l'hygiène ; c'est dans ces chambres humides et fraîches que l'on contracte les bronchites, les névroses et les affections rhumatismales qui nous affligent si souvent.

Évitons cette sorte de propreté mal comprise. Si l'on désire tenir en réserve certaines pièces de la maison pour les amis et les visites que l'on reçoit, c'est parfait, mais n'en faisons pas des coulisses sombres et malsaines.

Nous insistons fortement sur ce point : Il faut que la lumière du soleil et l'air pur du dehors circulent largement dans tous nos appartements. La santé de la famille est à ce prix.

En hiver, il est de la plus haute importance que la température de la maison soit uniforme dans toutes les chambres. Pour économiser quelques cordes de bois on tiendra une partie privée de la chaleur du poêle. C'est encore une coutume dangereuse, très préjudiciable à la santé de la famille. Le passage sans transition d'une chambre chauffée dans l'une de ces chambres froides est la cause fréquente d'une foule d'affections que l'on pourrait si facilement éviter. On laisse dans ces chambres, dans ces corridors, des vêtements, des paletots et, au moment de s'en servir, on ne se donne pas toujours la peine de les réchauffer. On est surpris ensuite si l'on éprouve des douleurs rhumatismales, des névralgies de toutes sortes, des rhumes, des bronchites, etc.

L'économie de quelques voyages de combustible ne doit pas être mise en ligne de compte quand il s'agit de sauvegarder la santé de la famille.

Défions-nous de cette coutume dangereuse, et laissons l'air, chauffé par le calorifère quel qu'il soit, circuler librement dans toutes les parties de la maison.

J.-G. PARADIS, M. D.



Conseils d'un inspecteur d'écoles

DES PARENTS

Bien qu'il soit bien difficile de contenter tout le monde—Lafontaine l'a dit dans une de ses immortelles fables—une institutrice doit prendre tous les moyens possibles pour donner satisfaction aux parents de ses élèves, afin d'être toujours en bons termes avec eux.

C'est là une des conditions les plus essentielles au bon ordre et au succès dans une école. Car, s'il y a mésintelligence entre la maîtresse et quelques parents, les enfants de ceux-ci en profiteront pour causer toutes sortes d'ennuis au titulaire de l'école, sachant qu'ils ont leurs parents de leur côté, pour les protéger et souvent, les encourager.

Si vous voulez conserver votre autorité, respectez celle des autres et n'allez jamais pour aucune raison, dire une parole inconsidérée qui serait de nature à blâmer, ou à discréditer quelques-uns des parents de vos disciples; il ne leur appartient pas d'être juge des paroles ou des actes de leur père et mère.

Il peut fort bien arriver parfois que des parents se soient trompés et que leur conduite soit réellement répréhensible, mais il serait tout-à-fait inconvenant pour vous de faire leur procès devant leurs enfants, et de les condamner. Quand bien même des parents auraient tort, aux yeux de leurs enfants, il faut toujours leur donner raison, quand il y a possibilité de le faire, ou bien ne rien dire plutôt que de porter atteinte à l'autorité et au respect qui leur est dû par leurs enfants.

Vous devez vous faire un devoir de connaître tous les parents de vos élèves dès le commencement de l'année. Rendez-leur une visite aussitôt que possible et à chaque fois qu'il sera nécessaire. Montrez-vous aimables dans vos relations avec eux et intéressées à ces mille et une choses qui les occupent et font le sujet de leur conversation.

Ces seules civilités, simples et pleines d'urbanité, ne vous coûteront pas cher et pourront vous attirer les bonnes grâces de ces gens, pour toute l'année.

Essayez de gagner le cœur des parents par vos bons procédés, en vous montrant dignes de la confiance qu'ils reposent en vous, et votre tâche vous sera considérablement facilitée, parce que vos élèves en ressentiront les bons effets.

Pour employer une expression populaire, je dirai qu'une goutte de miel attire toujours plus de mouches qu'un gallon de fiel.

Je sais qu'il est difficile parfois pour l'institutrice de comprendre les plaintes des parents qui leur semblent injustes, mais elle devrait toujours se rappeler que l'enfant est un être précieux pour les parents et que ceux-ci manqueraient de naturel s'ils ne le défendaient pas.

Dans aucun cas, l'institutrice ne doit se fâcher, même quand des parents viendraient lui faire des reproches, sur un ton un peu rude. C'est le moment où elle doit montrer qu'elle a du tact—cette qualité qui a tant à faire dans le succès d'une école. Gardez votre sang-froid et quand le plaignant sera décidé de vous écouter, expliquez-lui bien poliment mais fermement les raisons qui vous ont guidées; faites-lui comprendre que vous avez agi pour le plus grand bien de l'enfant; montrez tout l'intérêt que vous lui portez, et, dans quatre-vingt-dix cas sur cent, le père ou la mère paraîtra satisfait, et vous aurez ainsi évité, en refoulant un peu votre amour-propre et en

usant d'une diplomatie digne de votre position, une difficulté qui aurait pu vous causer des ennuis, si vous aviez brusqué les choses.

La prudence étant la mère de la sûreté, d'après un proverbe dont la vérité est démontrée tous les jours, je termine cet entretien par un conseil à cet effet.

Dans maintes circonstances, il arrive que l'intelligence la plus éclairée, le jugement le plus exercé, le bon sens le plus droit, la conscience la plus délicate et la plus ferme, ne suffisent pas complètement et peuvent faillir ou nous faire illusion, surtout dans les affaires ou nous sommes directement intéressés : on est mauvais juge dans sa propre cause. C'est alors qu'on sent le besoin d'un homme de bon conseil.

L'institutrice, à un moment donné, peut se trouver dans ces conjectures difficiles.

C'est le moment où elle doit prendre avis des gens les plus sensés, dans son entourage et suivre les conseils dictés par leur expérience et leur sagesse.

S'il est un homme qui puisse offrir à cet égard toute garantie, par son instruction, ses lumières spéciales et le caractère dont il est revêtu, c'est bien M. le Curé.

Tout doit porter l'institutrice à avoir recours à lui, dans ces circonstances difficiles, et à accorder à ses avis une déférence toute particulière.

G.-E. MARQUIS,
Insp. d'écoles.

Québec, avril 1906.

Témoignage flatteur

L'Ecole française, de Paris, a reproduit en entier la conférence que notre collaborateur, M. G.-E. Marquis, a donnée devant les institutrices du diocèse de Nicolet, au mois d'août dernier. Cette conférence, qui traite de l'enseignement de la grammaire, a été reproduite de *L'Enseignement Primaire*.

" Mon Premier livre "

Le gouvernement vient d'ordonner une nouvelle édition de cet ouvrage, qui sera distribué aux commissions scolaires et aux institutions qui en feront la demande, d'ici au 15 d'août 1906.

Circulaire du Surintendant de l'Instruction publique aux inspecteurs d'écoles

Le 20 mars dernier, M. le Surintendant a adressé une longue lettre aux Inspecteurs d'écoles appelant l'attention de ces officiers sur certains amendements aux règlements du Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique. Ces amendements portent sur les points suivants : 1° La visite des inspecteurs d'écoles ne doit pas commencer avant le 15 janvier, chaque année ; 2° Les conférences pédagogiques don-

nées par MM. les Inspecteurs sont limitées aux mois de septembre et d'octobre ; 3° Tous les instituteurs et institutrices laïques diplômés qui assisteront aux conférences pédagogiques ont droit à l'indemnité qui n'était accordée précédemment qu'à ceux qui étaient obligés de se déplacer pour s'y rendre. Cette indemnité sera également accordée aux institutrices non diplômées qui auront été engagées avec l'autorisation du Surintendant, en vertu de l'article 125 des règlements scolaires.

Le Surintendant insiste de nouveau auprès des Inspecteurs pour qu'ils fassent observer l'article 118 des règlements du Comité catholique concernant le chauffage des classes. Il annonce ensuite qu'en vertu d'une résolution du Comité catholique, il n'y a plus qu'une seule prime pour les instituteurs et les institutrices : cette gratification est de \$20.00.

M. le Surintendant porte aussi à la connaissance des Inspecteurs d'écoles les deux arrêtés ministériels que nous avons publiés dans *L'Enseignement Primaire*, concernant 1° les Primes qui seront accordées : a) aux Institutrices de 15 à 20 années d'enseignement, b) aux commissions scolaires qui appliqueront avec plus de zèle la loi de l'Instruction publique de notre province.

Nous extrayons de la circulaire le paragraphe qui suit :

« Enfin, pour me permettre de fournir des statistiques aussi complètes que possible de l'état de l'instruction publique dans cette province, vous voudrez bien me donner, dans votre rapport annuel, le nombre des maisons d'éducation et écoles indépendantes de votre district d'inspection qui ne font aucun rapport à mon département, et, aussi approximativement que possible, si vous ne pouvez pas vous les procurer exactement, le nombre des élèves et des membres du personnel enseignant de ces institutions. »

M. le Surintendant termine sa lettre par ces remarques importantes :

« En faisant la visite de vos écoles, il faudra vous efforcer de faire connaître aux instituteurs et aux institutrices le nouveau programme d'études et leur recommander de s'y conformer à l'avenir. Il est très important aussi que chaque titulaire d'école vous soumette son tableau de l'emploi du temps que vous approuverez, après modification s'il y a lieu, conformément aux instructions approuvées par le comité catholique que vous trouverez à la page 20 du « Manuel de l'Instituteur catholique ». Je vous recommande aussi de consacrer tout le temps nécessaire à la visite de chacune de vos écoles, afin que votre inspection produise tout le bien possible. »



METHODOLOGIE

La rédaction à la petite école

Comme le mois dernier, nous ferons faire à nos élèves un devoir de rédaction dont le sujet sera une histoire qu'ils auront entendue et sur laquelle on les aura questionnés pour s'assurer qu'ils ont tous bien compris le sujet. On pourra leur faire faire la rédaction sous forme de lettre.

Le maître.—Mes chers enfants, aujourd'hui, vous aurez comme devoir de rédaction, une petite lettre à écrire à l'un de vos cousins, pour lui faire part d'une histoire que vous aurez entendu raconter à l'école. Cette histoire, je vais vous la dire. Écoutez bien, car je vous interrogerai quand j'aurai terminé, et il faudra que vous la reproduisiez de vive voix en répondant à mes questions. Si vous écoutez avec attention, vous serez ensuite capables de la raconter par écrit dans une lettre à votre cousin.

Mon histoire a pour titre : *Les citrouilles*.

(Le questionnaire donné pour chaque alinéa ne servira qu'après le récit de l'histoire... On pourra multiplier les questions, si celles que nous donnons ne sont pas suffisantes.)

Dites ce qu'était André, ses défauts ?

Où avait-il placé des citrouilles ?

Que fit-il en voyant qu'elles avaient disparu ?

Que répondit son père, et quelle tâche lui donna-t-il à accomplir ?

André était le fils d'un cultivateur actif et laborieux ; mais le garçon, loin de ressembler à son père, était paresseux et, comme la paresse ne va jamais seule, il était menteur.

Il avait, un jour, placé sur une armoire plusieurs belles citrouilles d'un beau jaune doré dont la possession lui faisait grand plaisir.

Un beau matin, ses citrouilles avaient disparu, et André était dans une grande colère. Il s'en plaignit à son père qui se préparait, accompagné de sa femme, à monter en voiture pour se rendre à la ville voisine.

« Laisse-moi tranquille avec tes citrouilles, lui répondit le père : va-t-en labourer le petit morceau de terre du nord, et, après-midi, tu monteras au grenier où tu remueras avec soin le tas de blé de la dernière récolte. Quant à tes citrouilles, elles se re-

Quelle conversation eut lieu le soir, au retour du père ?

Que dit le père en découvrant le mensonge et la paresse d'André ?

Quel sentiment éprouva alors le coupable ?

Que dit le père en terminant ?

trouveront bien, tu peux en être certain. »

Quand il revint, le soir, il dit à son fils : « Eh bien ! André, as-tu labouré le petit morceau de terre ?— Oui, mon père.—Et les citrouilles se sont-elles retrouvées ?—Hélas ! non, répondit André avec tristesse ; je les ai cherchées partout, mais sans pouvoir les découvrir nulle part.

Nulle part ! impudent menteur, s'écria le père irrité, je te prends sur le fait. Écoute : je voulais te mettre à l'épreuve et, pour cela, j'avais moi-même caché les citrouilles en divers endroits du tas de blé. Si tu avais pris la peine de le remuer, tu n'aurais pas manqué de les retrouver. Maintenant, il est évident que tu es un paresseux et un effronté menteur. »

André rougit alors de honte et supplia son père de lui pardonner, promettant de se corriger.

« Je le veux bien, dit le père ; mais souviens-toi que la paresse engendre tous les vices et que toujours la honte vient couvrir le visage du menteur, car le mensonge se découvre tôt ou tard. »

Le maître se sert alors des questions données ou d'autres analogues, plus nombreuses, s'il est nécessaire, pour faire redire l'histoire par les élèves, afin de s'assurer qu'ils ont bien compris et sont capables de la raconter. Il leur fait ensuite prendre par écrit le canevas suivant au moyen duquel ils devront faire leur rédaction. .

CANEVAS : Commencez par dater votre lettre—mettez l'entête en nommant votre cousin par son nom de baptême, accompagné d'un mot tendre.— Une phrase pour dire que vous lui écrivez afin de lui rapporter une histoire que vous avez entendue à l'école. Dites ce qu'était André, ses défauts... parlez de ses citrouilles... où les avait-il placées?... sa colère et ses plaintes à leur disparition... son père part pour la ville... tâche qu'il donne à André pour la journée... conversation au retour du père... paresse et mensonge évidents... réprimande du père... honte d'André... pardon accordé et pe-

site leçon morale. . . Terminer en faisant un mot d'appréciation sur cette histoire. . . ajouter la formule finale de la lettre. . . signature.

Que le maître ou la maîtresse prépare pour le mois plusieurs sujets d'après le même plan, et les élèves, en faisant ces exercices de rédaction, ne manqueront pas de faire des progrès rapides dans l'art d'exprimer par écrit ce que l'on veut communiquer.

H. NANSOT.

ARITHMETIC (1)

When pupils have been taught halves, thirds, fourths, etc., to tenths according to the plan outlined in previous numbers of the *Enseignement Primaire* they should then, *but not before*, be given simple but exact definitions of those parts of the subject with which they are already perfectly acquainted. The definition should not be net information for the child, but a summing up in a compact form of knowledge already in his possession ; it should not be given to the child until he is sufficiently grounded in the subject to be able if needs be to supply one of his own make.

FRACTIONAL NOTATION.—DENOMINATOR AND NUMERATOR.

Say : Halves, thirds, fourths, etc., of a thing are called FRACTIONS.

As we have already seen, it requires two numbers to express a fraction ; one, written below the line, shows into how many equal parts the thing about which we are talking is divided ; other, above the line, shows how many of these parts are taken.

For instance $\frac{5}{8}$ of a pound of sugar is that part of a pound of sugar which we get by dividing a pound of sugar into 8 equal parts and then taking 5 of these parts. $\frac{3}{4}$ of a cake is that part of the cake which we get by dividing a cake into 4 equal parts and then taking 3 of these parts. $\frac{2}{3}$ of a dozen of eggs is that part of a dozen of eggs which we get by dividing a dozen of eggs into 3 equal parts and then taking two of these parts or eight eggs.

Question.—What is mean by $\frac{3}{7}$ of an apple ? by $\frac{3}{4}$ of an hour ? by $\frac{7}{8}$ of a day ? by $\frac{4}{9}$ of a melon ? Etc., etc.

The number which shows into how many parts the thing is divided is always written *below the line*, and is called the DENOMINATOR of the fraction.

The number which shows how many of the equal parts are taken is written *above the line*, and is called the NUMERATOR. Thus in $\frac{3}{8}$, *three* is the *numerator*. Thus in $\frac{3}{8}$, *eight* is the *denominator*.

(1) Ecrit spécialement pour les instituteurs et les institutrices catholiques de langue anglaise.

When a thing is divided into 3 equal parts, the parts are called *thirds*, into 4 parts, they are called *fourths*, into 5 parts, *fifths*, etc., into 12 parts, *twelfths*, that is the fraction takes its *name* or *denominator* from the *denominator*.

Read $\frac{3}{14}$, $\frac{5}{11}$, $\frac{6}{7}$, $\frac{4}{9}$, $\frac{3}{16}$, etc.

J. AHERN.

HISTOIRE DU CANADA

Enseignement oral

12e Causerie

DOMINATION ANGLAISE.—1815-1840

SHERBROOKE succéda à Prévost comme gouverneur. C'était un homme habile et prudent. Il s'appliqua d'abord à connaître les affaires du pays. Une question importante, celle des subsides, passionnait alors (1816) les esprits. La Chambre, composée des représentants du peuple, voulait avoir le contrôle des argents publics. Jusque là, c'était le gouverneur et le conseil exécutif qui disposaient des deniers publics. Le grondement de la tempête fit peur à Sherbrooke qui demanda son propre rappel. Sherbrooke a un titre spécial à la reconnaissance des catholiques : c'est ce gouverneur qui fit reconnaître officiellement en Angleterre le titre de l'évêque catholique de Québec.

Le duc de RICHMOND, ancien gouverneur de l'Irlande, succéda à Sherbrooke (1818). Le nouveau gouverneur, dès la première réunion des Chambres, voulut élever le chiffre des dépenses publiques. Mais les députés canadiens s'y opposèrent : de là un conflit entre le gouverneur et la Chambre populaire. Richmond mourut en 1819 et fut inhumé dans la cathédrale anglaise de Québec.—En 1819, Mgr Plessis reçoit le titre d'archevêque.

DALHOUSIE manifesta d'abord des intentions pacifiques. Mais le conflit qui existait entre l'Exécutif et la Chambre d'assemblée, loin de s'apaiser, alla en s'aggravant. Le parti anglais ayant réussi à faire introduire à la Chambre des communes, en Angleterre, un projet de loi pour réunir le Haut et le Bas-Canada, l'agitation devint intense. Papineau et Neilson furent envoyés à Londres pour protester au nom des Canadiens contre le projet d'Union, projet « qui donnait au Haut-Canada une représentation beaucoup plus nombreuse qu'au Bas-Canada ; proscrivait la langue française, restreignait la liberté du culte, et les droits des représentants sur les deniers publics ; réduisant en un mot le Canada français à la condition révoltante de l'Irlande. » (1)

Ce projet échoua, mais la lutte entre le gouverneur et la Chambre devint chaque jour plus acrimonieuse. La dissolution inopportune des Chambres en 1827 et la mise en vigueur d'anciennes ordonnances de milice provoquèrent une série d'assem-

(1) Laverdière.

blées où plusieurs chefs canadiens, ayant à leur tête L.-J. Papineau, dénoncèrent le gouverneur et ses conseillers.



L.-J. PAPINEAU

Dalhousie (1828) fut remplacé par Kempt, qui gouverna le Canada pendant deux ans en qualité d'administrateur (1).

LORD AYLMER arriva à Québec le 13 octobre 1830. Il trouva le Bas-Canada dans une grande excitation causée par certains actes de Kempt. Aylmer fit preuve de modération, mais les esprits étaient malheureusement trop montés pour entendre le langage de la raison. « Déjà, dit Laverdière, une influence funeste, poussait insensiblement les représentants du peuple au delà des bornes de la prudence. »

A la voix enflammée de Papineau une partie des Canadiens se soulevèrent contre le gouvernement. Les griefs du Bas-Canada furent rédigés par MM. Bédard et Papineau. Connus sous le nom des 92 Résolutions, ce document fut porté à Londres par M. Morin. A cette occasion, MM. Neilson, Cuiviller et Quesnel se séparèrent de Papineau: le parti des modérés rompaît avec celui de la violence.

LORD GOSFORD succéda à Aylmer en 1835. Le nouveau gouverneur fit preuve de modération. Mais le Haut-Canada, le Nouveau-Brunswick et la Nouvelle-Ecosse s'étaient prononcés en faveur du gouvernement, le Bas-Canada se trouva seul en difficulté avec l'Angleterre. Ce qui rendit encore la bureaucratie plus audacieuse à l'égard des Canadiens. Dès lors les manifestations populaires devinrent de plus en plus menaçantes. Bien que la majorité des Canadiens fût opposée à la révolte, une grande assemblée eut lieu à Saint-Charles, comté de Saint-Hyacinthe, le 23 octobre 1837. On y fit un violent appel au peuple. Écoutant la voix de la sagesse et du devoir, Mgr Lartigue, premier évêque de Montréal, publia un mandement pour rappeler aux Canadiens leurs devoirs envers le souverain. Les patriotes, aveuglés par un patriotisme sincère mais irréfléchi, organisèrent la résistance. Suivirent les combats de Chambly, de Saint-Denis et de Saint-Charles. Victorieux aux deux premiers endroits, les patriotes furent vaincus au dernier. Le Dr Chénier, qui commandait à Saint-Charles, fut trouvé parmi les morts. Les troupes anglaises, commandées par Colborne, brûlèrent le village et ravagèrent inutilement les alentours. Cette conduite indigne de Colborne lui mérita le nom de *vieux brûlot*. Gosford avait obtenu son rappel avant les troubles, confiant l'administration à Colborne. A la suite des échauffourées de Chambly, de Saint-Denis et de Saint-Charles, le gouvernement impérial suspendit la constitution de 1791, et Colborne forma un conseil spécial qui remplaça le conseil exécutif et la Chambre.

LORD DURHAM, successeur de Gosford, arriva à Québec le 27 mai 1838. Son règne fut de courte durée, cependant on aime à rappeler que c'est Durham qui prit l'initiative pour accorder l'amnistie aux prisonniers politiques arrêtés pendant les troubles de 1837. Vingt-quatre patriotes, néanmoins, furent exilés aux Bermudes sans forme de procès. Le gouvernement anglais blâma cette condamnation en la déclarant

(1) Quelques événements arrivés sous le règne de Dalhousie: fondation des collèges de Sainte-Thérèse (1824), de Sainte-Anne de Lapocatière (1827); mort de Mgr Plessis, 1825; Mgr Panet 12^e évêque de Québec, (1825)

illégal. Durham, blessé, donna sa démission, laissant l'administration aux mains du barbare Colborne. En 1838, un nouveau soulèvement, moins justifiable que le premier, fut organisé par des jeunes gens qui fournirent à Colborne l'occasion de déclarer la loi martiale et d'incendier une partie des comtés de Napierville, de Chambly, de Beauharnois, de Rouville et de Richelieu. Parmi les nombreux Canadiens arrêtés, 80 furent condamnés à mort et 47 à la déportation. Treize de ces malheureux patriotes, le chevalier de Lorimier à leur tête, montèrent sur l'échafaud. En Angleterre, cet excès de sévérité fut sévèrement blâmé.

Une fois la paix rétablie, les Canadiens se demandèrent, non sans anxiété, quelle serait l'attitude de l'Angleterre vis-à-vis du Bas-Canada. Nos pères ne tardèrent pas à connaître le sort qui leur était réservé. Lord Durham, ancien gouverneur, dans un rapport habilement rédigé, conseillait au gouvernement impérial de réunir le Haut et le Bas-Canada, en attendant une fédération de toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord. La raison de l'Union, Durham ne la déguisa pas: *l'anglicisation des Canadiens*. La suggestion de Durham fut acceptée en Angleterre et le *bill* d'Union recevait la sanction royale le 23 juillet 1840, malgré l'opposition du clergé et des Canadiens. La nouvelle constitution ne fut mise en vigueur que le 10 février 1841. L'acte d'union décrétait « que la langue anglaise serait la seule langue parlementaire » et que la Chambre d'assemblée comprendrait 84 membres: 42 pour chacune des provinces (le Haut et le Bas-Canada.).

Un fait important à rappeler, c'est qu'au moment de l'Union (1840), le Haut-Canada était sur le point de faire banqueroute: cette province devait un *million* de piastres à une maison anglaise, la maison Baring. On conçoit que cette puissante maison ait fait agir toutes ses influences en Angleterre pour hâter l'union du Haut et du Bas-Canada. Comme à cette époque les finances de notre province étaient très prospères, c'est donc un *mariage d'or* que le Haut-Canada contracta en épousant malgré elle la province de Québec.

C.-J. M.

LECTURE HISTORIQUE

PAPINEAU

M. A. D. Decelles a publié, il y a un an, une biographie très complète du tribun canadien. Dans son beau livre, M. Decelles a su séparer la légende de l'histoire en faisant connaître Papineau tel que l'histoire impartiale doit juger les hommes. Il y a deux phases bien distinctes dans la vie de L.-J. Papineau: la première, admirablement bien remplie, s'arrête à 1837; la seconde, qui s'étend de cette date à sa mort, est faite d'égarements et d'erreurs aboutissant à une triste fin.

Dans la *Nouvelle-France* de février 1906, M. l'abbé P.-E. Roy, curé de N. D. de Jacques-Cartier, fait une analyse très complète du livre de M. Decelles. A ce propos, M. Roy, parlant de la trahison religieuse de Papineau, dit: « A notre avis, si la foi de Papineau eut été assez clairvoyante pour éviter les écueils où elle s'est brisée, et assez forte pour résister au mauvais souffle voltairien, qui, vers 1837, ébranlait et abattait l'édifice de la foi dans un si grand nombre d'âmes, sa carrière eût été autrement féconde, et nous n'aurions pas à déplorer, chez cet homme si bien doué, les lamentables défec-

tions qui ternissent sa mémoire. Ce qui l'a détourné de sa voie, ce qui a fait un conducteur aveugle de ce guide jadis si perspicace, un vulgaire démagogue de ce patriote d'abord sincère, c'est la perversion de l'esprit chrétien. Il devint radical impénitent parce qu'il cessa d'être catholique. En reniant la religion de son enfance et du peuple dont il voulait défendre la liberté, il se condamnait à ne plus être qu'un agitateur dangereux et nuisible.»

Puis M. Roy termine par cette belle page qui dit admirablement bien ce que doit être le patriotisme canadien-français :

« Les erreurs de Papineau ont surtout fait du tort à lui-même. Elles ont stérilisé sa vie et arrêté son bel élan vers la gloire. Elles gardent, hélas ! son tombeau, et pèsent un poids bien lourd sur sa mémoire. Puissent-elles, au moins, donner toujours une utile leçon à ceux qui reçoivent de Dieu la tâche difficile de gouverner notre peuple ! Qu'ils sachent bien que pour mener droit un peuple chrétien, il ne faut pas le faire s'écarter des voies où Dieu l'a placé. Nos aspirations, notre tempérament, nos traditions, notre foi, nos vertus : tout cela est l'œuvre de Dieu, et constitue pour nous un patrimoine sacré. Quiconque y touche, touche à Dieu. Tous ceux qui dans le passé, se sont essayés à entamer ce patrimoine, y ont brisé leur force et compromis leur gloire.

« L'exemple de Papineau enseigne encore que le vrai patriotisme n'a rien de commun avec la démocratie turbulente et ceux qui promènent son drapeau sur le vieux monde. Gardons-nous de prêter une oreille trop complaisante aux voix tanageuses qui nous jettent par-dessus l'Océan les grands mots de liberté, de progrès, de science, et qui veulent nous laisser entendre que nous ne sommes pas assez accessibles aux idées nouvelles. Quand on voit vers quels abîmes descendent aujourd'hui ceux qui ont fait le plus de bruit autour de la science, du progrès et de la liberté, on ne se sent pas pressé d'emboîter le pas derrière eux.

« Enfin, n'oublions jamais que l'Église de Dieu a les promesses du temps et celles de l'éternité. On peut lui faire la guerre, on ne la tue pas. La vie surabondante qui est en elle se communique aux nations qui se laissent pénétrer par sa saine influence. Se détacher de l'Église après en avoir vécu, c'est, pour un peuple, se vouer à la mort ; la combattre, quand on lui doit tout ce qu'on a, c'est un crime dont le châtement ne tarde jamais. »

HISTOIRE DE L'ÉGLISE

LES APÔTRES.—SAINT PAUL (*suite*)

Plusieurs embrassèrent la foi chrétienne et, parmi ceux-ci, un Aréopagite, nommé Denis, qui fut plus tard l'apôtre de Paris où il fut martyrisé sur la colline de Montmartre (Mont des Martyrs.) D'Athènes, Paul va à Corinthe, puis à Ephèse, à Césarée, à Antioche... Des miracles appuyaient sa parole, déjouaient les complots de ses ennemis et les amenaient repentants et convertis aux pieds de l'apôtre qui les gagnait tous à l'amour de Jésus-Christ.

II. Mais voilà qu'à Ephèse les orfèvres, qui vendaient des petites statues de Diane, ne trouvaient plus le placement de leurs marchandises, parce que le christianisme anéantissait le culte des idoles... De là une émeute facilement apaisée par les magistrats. Ceci nous prouve avec quelle rapidité se propageait la doctrine du

Christ dans cette ville qui fut longtemps la demeure de la Vierge Marie et de S. Jean.

Cependant Paul voulut revenir à Jérusalem, il fit promettre la fidélité dans la foi à tous ceux des églises d'Asie qu'il avait fondées, puis il s'embarqua et visita, en passant, *les frères* de Mitylène, de Chio, de Rhodes; s'arrêta à Tyr, à Ptolémaïde... Partout, les fidèles le conjurent de ne pas aller à Jérusalem où les Juifs, irrités contre lui, veulent le mettre à mort. « Qu'importe à Jérusalem ou ailleurs, leur répond-il; ne suis-je pas prêt en tout lieu à souffrir et à mourir pour le nom du Seigneur Jésus. » Et eux, ne pouvant le persuader, montent leurs âmes à sa hauteur et disent: « Que la volonté du Seigneur soit faite. »

Arrivé à Jérusalem, il prêche, instruit et baptise. Cependant les ennemis de Jésus accusent son apôtre de profaner le temple de Jérusalem... On le conduit devant les magistrats, puis devant le gouverneur de la province... Nul ne peut le trouver coupable... Paul rappelle son titre de citoyen romain et en appelle à César. Le gouverneur lui laisse longuement expliquer la doctrine du Christ; le roi Agrippa et la reine Bérénice, passant à Jérusalem, désirent l'entendre... Il leur raconta comment il poursuivait les chrétiens de sa haine et comment il fut transformé sur la route de Damas, sous l'étreinte toute-puissante du Christ Jésus, ressuscité d'entre les morts. Puis il parla de la doctrine qu'il était chargé d'annoncer à toutes les nations: L'amour de Dieu... l'amour du prochain... Dieu est charité et la charité, principe de la fraternité, doit régénérer le vieux monde.

Tous admirent sa doctrine mais sont effrayés du bouleversement qu'elle impose...

Le gouverneur faisant droit à sa demande d'être jugé par César, comme citoyen romain, le fait partir pour l'Italie, sous la garde d'un centurion qui le traite avec douceur et lui permet de voir ses amis, *les frères*, car il y en a partout où le bateau fait escale...

A Lystre, on l'embarqua sur un vaisseau allant directement vers Rome. Une terrible tempête s'élève... Matelots et passagers sont dans un effroi mortel. Paul les rassure... donne les ordres nécessaires pour conjurer le danger, les exhorte à prendre quelque nourriture, les assure qu'ils ne périront pas, que le vaisseau seul sera perdu.

En effet, échoués sur un banc de sable, ils gagnent la terre à la nage. Cette terre était l'île de Malte. Un des principaux habitants de l'île, Publius, était mourant... Paul va le voir, lui impose les mains et le guérit. A cette nouvelle on lui apporte tous les malades de la région... tous sont guéris... on le prend pour un dieu... ils veulent l'adorer. Mais lui profite de cette admiration pour renvoyer la gloire de ses œuvres au Seigneur dont il est le messager.

Au bout de trois mois qui furent féconds en fruits d'apostolat, un autre vaisseau passe en vue de Malte, recueille les naufragés, les conduit à Syracuse, puis à Pouzzoles, enfin à Rome.

Quelle joie pour *les frères* que l'arrivée de Paul! Un grand nombre d'entre eux viennent au-devant de lui et tel est le respect qu'il a inspiré au centurion que celui-ci obtient de le mettre en liberté, à la seule condition qu'il promette de ne pas quitter Rome. Il demeurerait donc où il voulait, circulait librement, étant seulement accompagné d'un soldat. C'est alors que, mandé devant le Sénat, il expose la *Doctrine chrétienne*... Cette doctrine que vous apprenez maintenant, mes chers enfants... saint Paul fut le premier catéchiste des sénateurs romains... Parmi eux se trouvaient

Sénèque et Burhus (1)... On l'écouta avec attention et il fut acquitté aux applaudissements de ses juges et de la multitude.

Il resta longtemps à Rome, enseignant en toute liberté. Tantôt seul, tantôt avec Pierre, il entra dans le palais de l'empereur, aussi bien que dans le quartier des esclaves, et à cette époque où chaque jour voyait le supplice de quelques-uns de ces infortunés, les deux apôtres se glissaient entre les gibets, réconfortaient les victimes en leur annonçant que par delà la mort ils trouveraient le Sauveur, le Dieu qui avait voulu en partageant leur sort, faire de leur couche d'agonie le marchepied du ciel...

Comme à Jérusalem, comme à Antioche, ils recevaient les offrandes des riches et les partageaient entre les pauvres... et le trait distinctif de tous les premiers chrétiens était la charité..

« Voyez comme ils s'aiment », disaient les païens étonnés.

Y. D.

Instruction civique

ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE DU CANADA, PLUS SPÉCIALEMENT DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

Supplément à la leçon I.

Nous nous faisons un devoir de rectifier les erreurs suivantes contenues dans la Leçon I parue dans la livraison d'avril: 1° Au lieu de *sept* provinces ecclésiastiques, c'est *huit* que nous aurions dû dire. Cette huitième province, c'est celle de Vancouver, érigée par bref de sa Sainteté Léon XIII en date du 19 juin 1903. Cette province comprend deux diocèses: Victoria, le siège métropolitain, et New-Westminster, et en plus le vicariat apostolique de Mackensie et le Yukon. Vancouver ne fait plus partie de la province d'Orégon.

Ainsi le diocèse de New-Westminster et le vicariat apostolique de Mackensie se trouvent détachés de la province de Saint-Boniface.

La province de Kingston comprend *quatre* diocèses: celui du Sault-Sainte-Marie ayant été érigé le 16 septembre 1904.

II

LA PROVINCE DE QUÉBEC

PROVINCES ECCLÉSIASTIQUES.—La province civile de Québec est partagée en deux provinces ecclésiastiques: Québec et Montréal. La province ecclésiastique d'Ottawa est située partie dans Ontario, partie dans Québec. Nous l'avons dit précédemment, la province ecclésiastique de Québec comprend cinq diocèses et une Préfecture apostolique (2), et la province de Montréal, cinq diocèses. Celle d'Ottawa comprend deux diocèses: Ottawa et Pembroke.

(1) L'un philosophe, l'autre général, avaient été les maîtres de Néron.

(2) Voir *L'Enseignement Primaire* d'avril, page 482.

A la tête de chaque province ecclésiastique est placé un archevêque: Les villes où réside un archevêque dans la province sont Québec et Montréal. A Ottawa réside aussi un archevêque; une partie notable de la province ecclésiastique d'Ottawa se trouve dans la province civile de Québec. A la tête de chaque diocèse réside un évêque, suffragant du métropolitain, c'est-à-dire de l'archevêque. Villes épiscopales dans la province ecclésiastique de Québec: Québec, Trois-Rivières, Rimouski, Chicoutimi, et Nicolet.

Villes épiscopales dans la province de Montréal: Montréal, Saint-Hyacinthe, Sherbrooke, Valleyfield, Joliette.

Villes épiscopales dans la province d'Ottawa: Ottawa et Pembroke.

Dans la province civile de Québec il y a dix diocèses et une Préfecture apostolique. (Douze diocèses, en ajoutant Ottawa et Pembroke situés en partie dans notre province.)

LE DIOCÈSE.—Le diocèse est une étendue de pays soumis à la juridiction ecclésiastique d'un évêque (ou d'un archevêque). Le diocèse est érigé et l'évêque nommé par le Pape.

L'Évêque représente le Pape, c'est un Prélat de l'Église, chargé de la conduite d'un diocèse.

Chaque diocèse est divisé en paroisses. La PAROISSE est donc une fraction du diocèse catholique. Le territoire de la paroisse est déterminé par l'autorité ecclésiastique avec confirmation par l'autorité civile (1), et les habitants d'une paroisse sont administrés par un *Curé*, quant au spirituel, et au temporel par une *Fabrique* pour les fins du culte.

Le Curé est un prêtre nommé par l'Évêque et qui a charge des âmes dans une paroisse; la Fabrique est un conseil composé de *marguilliers* élus par les paroissiens (2).

L'enseignement de l'anglais aux écoles du soir

M. G.-E. Marquis a donné, naguère, devant l'Association des instituteurs de l'École normale Laval, une conférence sur l'*Enseignement de l'anglais aux élèves des écoles du soir*. Nous publions ici la *partie pratique* de ce travail, qui sera certainement utile à plusieurs instituteurs:

Voici comment je procède, dit M. Marquis:

I

MÉTHODE NATURELLE

Pendant les premières semaines, je me sers de la méthode naturelle Ahern, en me conformant, dans la mesure du possible, aux instructions données par son auteur.

(1) Une paroisse religieuse peut cependant être érigée sans la confirmation du pouvoir civil.

(2) Pour l'érection canonique et civile des paroisses, la nomination des Curés, la composition et les attributions de la Fabrique, les registres de l'État civil, voir l'*Organisation politique et administrative du Canada*, par C.-J. Magnan.—J.-A. Langlais & fils, Editeurs.

Je crois que, pour des commençants, c'est-à-dire ceux qui ignorent complètement cette langue, ils n'existe pas de meilleure méthode pour les amener à parler rapidement et c'est là tout le but.

Si je m'adressais à un auditoire autre que celui à qui j'ai l'honneur de parler, je vous dirais en quoi consiste les avantages de cette méthode. Mais, je puis m'exempter de faire cette démonstration, pour la bonne raison que vous la connaissez tous aussi bien que moi,—plus que ça, j'en aurais encore beaucoup à apprendre de quelques-uns d'entre vous, y compris ou non compris son auteur.

Par l'emploi de cette méthode, trois des principaux organes de l'élève sont tenus en éveil tout le temps ; ce sont l'oreille, la voix et l'œil, en procédant de l'objet au mot anglais.

Après une couple de mois de ces exercices, les élèves, en général, commencent à comprendre quelque peu, et possèdent un certain vocabulaire. Tous les jours, ce petit bagage de mots, d'expressions, de phrases, fait boule de neige.

Ici, comme dans l'enseignement de toute science d'ailleurs, il faut tout d'abord procéder avec méthode et lenteur, pour ne pas embrouiller le cerveau et la mémoire de ceux qui essayent de classer et de retenir ce qu'ils entendent à chaque nouvelle leçon.

C'est peut-être bien un peu une vérité de la Palisse en pédagogie, que de dire que *se hâter avec lenteur*, est encore un des gages les plus sûrs du progrès ; mais il est bon de répéter souvent cette vérité, surtout pour les jeunes, encore plus jeunes que nous, qui se préparent à entrer dans la carrière.

II

PROCÉDÉ

Comme je l'ai déjà dit plus haut, après quelques semaines de travail avec la méthode naturelle, quand la plupart des élèves ont l'oreille quelque peu développée et que leur langue commence à se plier aux exigences de la prononciation anglaise, alors j'abandonne les exercices de ce manuel pour adopter une autre manière de procéder qui n'est en réalité qu'une déduction de la méthode Ahern. C'est l'enseignement de la langue par la gravure.

La variété des sujets rendent ces leçons plus attrayantes, en captivant surtout le sens de la vue. Et quand ce sens est intéressé, il est assez facile d'atteindre l'oreille.

On sait cette vérité pédagogique : Les connaissances pour arriver à l'intellect doivent passer par l'intermédiaire des sens. Et plus nombreux sont les sens frappés au même instant, plus facile et plus rapide est la compréhension de la part des élèves. On préconise, et avec raison, dans certains traités de pédagogie, l'enseignement de l'Histoire sainte au moyen d'images, chez de jeunes enfants qui ne savent pas encore lire. Les élèves de la classe du soir qui viennent pour étudier l'anglais sont un peu—beaucoup plutôt—dans le même état que ces jeunes enfants ; eux aussi sont encore dans l'enfance, si je puis m'exprimer ainsi, quant à la connaissance de cette langue.

Donc, l'enseignement de l'anglais par l'image n'est que l'application d'un procédé recommandé par plusieurs pédagogues—entr'autres, les auteurs distingués du « Traité pratique et théorique de pédagogie. »

En quelques mots, voici comment une leçon est donnée :

Une gravure—et j'en ai toute une collection représentant des sujets les plus divers—une gravure est épinglée au tableau noir, bien en face des élèves. Ces derniers n'ont alors qu'à ouvrir les yeux et les oreilles, et je fais une description du sujet qui nous occupe—en procédant des généralités aux particularités, en coordonnant le tout d'une manière aussi simple et logique que possible. Cette description est répétée jusqu'à ce que tous les élèves, ou à peu près, aient bien compris.

Pas besoin de vous dire que je parle très lentement et que je prononce aussi distinctement qu'il m'est possible de le faire. Presqu'à chaque phrase, je demande si tout le monde a bien compris. Il se trouve toujours quelques élèves assez soucieux de leurs intérêts pour demander des explications quand ils n'ont pas bien saisi ce qui a été dit. C'est alors que je m'efforce de les satisfaire, de les faire comprendre, par tous les exemples, tous les moyens dont dispose mon intelligence.

L'élève doit toujours questionner en anglais. Ceux qui s'obstinent à faire le contraire sont priés de se retirer. *To be or not to be*, le choix n'est pas plus embarrassant que ça.

Quand les élèves ont bien saisi la description de cette gravure, qu'ils en ont bien compris chaque phrase et chaque mot, chacun d'eux, en commençant par les plus capables, est prié de venir répéter au tableau la description qui a été faite. On comprendra facilement que cette répétition est tout d'abord assez écorchée. Je me fais un devoir de ne rien laisser passer de défectueux dans la composition des phrases comme dans la prononciation des mots. Chaque élève est amené à dire ce qu'il a ou s de décrire au moyen de questions. Toutes les belles démonstrations qu'un professeur pourrait faire ne valent rien ou à peu près si l'élève ne fait pas d'efforts lui-même; *ce que le maître fait n'est rien, l'effort personnel de l'élève est tout*, si je me rappelle bien un principe de la pédagogie.

Les derniers de la classe qui ne sont pas encore capables de parler, mais qui comprennent cependant ce qui a été fait, n'ont qu'à montrer, sur la gravure, telle ou telle chose que je leur demande de désigner.

Dans ce premier exercice, les élèves ont appris à parler; maintenant ils vont écrire et lire la description de la gravure qui fait le sujet de la leçon.

Une bonne main l'écrit au tableau, tandis que chacun la copie dans un cahier. Cette dictée est de nouveau expliquée, car, quoiqu'elle ne soit que le résumé de ce qui a été dit verbalement, elle renferme de nouvelles difficultés pour ces élèves qui ne savent rien ou à peu près de l'orthographe baroque de cette langue. Tour à tour, du premier au dernier, tous font la lecture de ces quelques phrases.

Quand ceci est terminé, je fais souligner certains mots, certaines expressions contenues dans cette dictée et les élèves sont invités à leur trouver des synonymes.

Je n'ai pas besoin de vous le dire, ce dernier exercice contribue beaucoup à augmenter leur vocabulaire de mots et d'expressions divers.

III

Enseignement varié et progressif

La variété des sujets est de nature à attirer plus vivement l'attention des élèves. Il est rare qu'une de ces gravures serve pour plus de deux ou trois leçons.

Boileau a dit quelque part que « l'ennui naquit un jour de l'uniformité. » Rien de plus vrai. On aime le changement, le nouveau; c'est là un instinct qui est au fond de la nature humaine: l'inconnu a des charmes, des attraits à nul autre pareil, et les élèves ont toujours hâte de voir la gravure qui fera le sujet de la leçon suivante.

Il faut bien se rappeler aussi et prendre en considération que la plupart des élèves qui suivent ces cours sont des ouvriers qui ont travaillé tout le jour, et qu'ils sont fatigués. Il arrive assez souvent que les jeunes sont plus portés à parler des mille et un potins de la rue, que de rester attentifs à la parole du professeur. Je dois dire qu'avec cette méthode, ou plutôt ce procédé, la discipline est assez facile à maintenir.

Il est reconnu qu'un élève sérieux qui assiste régulièrement aux cours et qui se donne le mal d'écouter et de questionner, fait de réels progrès. Je pourrais en citer plusieurs qui, après avoir fréquenté ces écoles pendant deux ou trois ans, sont aujourd'hui en état de comprendre et de parler assez bien cette langue pour s'en servir d'une manière intelligente, quand l'occasion se présente.

Si cette manière d'enseigner la conversation anglaise a des avantages pour les élèves, elle a un grand inconvénient pour celui qui s'en sert, et parfois il regrette fort de ne pouvoir faire usage de l'ancienne *machine* qui s'appelle la traduction.

Ce mal, tous mes confrères le connaissent: c'est celui d'épuiser le professeur. Enseigner l'anglais par l'anglais, faire converser les élèves, leur donner toutes les explications, les exemples nécessaires pour les faire comprendre, n'est pas une tâche des plus minces. Il n'y a que ceux qui ont mis cette méthode en pratique, qui savent le flot de paroles que le professeur est obligé de faire couler, afin de rendre son enseignement efficace.

Mais, comme l'intérêt de la classe doit passer avant celui du maître, celui-ci doit se sacrifier sans compter—ce n'est d'ailleurs qu'un sacrifice de plus à ajouter à l'ingrate carrière de l'enseignement.

Composition d'élève

Je crois intéresser tous les lecteurs de *L'Enseignement Primaire* et particulièrement les institutrices qui préparent des élèves pour le *Bureau central des examinateurs*, en reproduisant, ici, une description du village de Carleton, faite par une élève du couvent des Sœurs de la Charité, lors de ma visite à cette maison d'éducation, dans le courant du mois de mars dernier.

Séance tenante, j'avais donné pour sujet: Du haut de la montagne, décrivez Carleton, en été.

Une demi-heure après, toutes les élèves de cette classe me remettaient leurs compositions, dont plusieurs joliment bien tournées, si je tiens compte du temps alloué.

Le couvent de Carleton est considéré à bon droit comme l'École normale du comté de Bonaventure, et, tous les ans, il en sort plusieurs jeunes filles, ayant obtenu leurs brevets d'institutrices, qui continuent à répandre dans les écoles, l'instruction intelligente et la saine éducation qu'elles ont reçues des dévouées Sœurs de la Charité.

G.-E. MARQUIS,
Inspecteur d'écoles.

DESCRIPTION DE CARLETON, EN ÉTÉ (1)

Du point culminant de la montagne encore anonyme qui borne, au nord, le petit village de Carleton, un joli panorama se déroule à notre vue. Ce n'est pas la magnificence des grandes cités, ni la beauté des édifices qui charment le spectateur, car Carleton est une modeste paroisse, contenant à peine douze cents âmes.

En baissant nos regards sur la nature, nous apercevons, tout d'abord, la baie des Chaleurs. Quelle vue magnifique que cette nappe d'eau bleue se mariant si bien avec l'azur qui recouvre nos têtes! En été, un grand nombre de chaloupes voguent sur cet espace, que l'on pourrait appeler, à juste titre, «baie pacifique.» Un petit barachois d'environ deux milles de long, s'avance dans la baie, en forme de triangle, et la mer communique à l'intérieur au moyen d'un canal naturel appelé *goulet* par les habitants de l'endroit. Dans ce barachois, nous voyons un îlot qui, à cette distance, a l'apparence d'un canard immobile au milieu d'un étang. Sur le rivage, le village entier s'offre à nos regards dans toute sa splendeur. Les maisons, de l'endroit où je suis, semblent s'entretoucher, et l'on se croirait occupé à contempler une petite ville si on ne se rappelait que notre vue se porte uniquement sur l'humble village de Carleton. De toutes ces maisons, je ne reconnais que l'église dont le clocher, se dessinant dans le ciel bleu, indique la présence de Dieu.

Je ne décrirai pas les nombreux champs semés de différentes sortes de grains et promettant une abondante récolte.

Oh! qu'il est joli ce Carleton, où j'ai passé mon enfance et atteint ma seizième année! Je ne l'oublierai jamais, car il renferme pour moi de si nombreux souvenirs! Malgré ma plume impuissante, je suis heureuse de décrire, en ce jour, les plages idéales de Carleton.

Carleton, 8 mars 1906.

VICTORIA COUILLARD,

(1) Nous publions ce devoir tel que l'élève l'a remis à M. l'Inspecteur.

HISTOIRE NATURELLE

Leçon de choses

RÈGNE VÉGÉTAL (1)

II

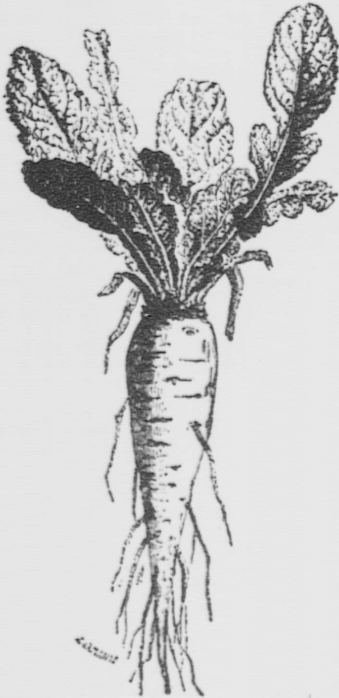
FONCTIONS ET NUTRITION : La racine

LE MAÎTRE.—Pour grandir, quand on est jeune, il faut se nourrir. L'enfant a une bouche et il mange ; la plante, elle, n'a pas de bouche, mais elle a des *racines*, et par ses racines qui plongent dans la terre, elle absorbe les sucs de la terre. Voilà la première et la plus importante fonction des racines.

Pouvez-vous me dire, Henri, quelle est la seconde fonction des racines ?

HENRI.—Les racines fixent solidement la plante sur le sol.

LE MAÎTRE.—Très-bien. Les racines s'enfoncent dans la terre et s'y cramponnent pour ainsi dire, à l'aide d'une quantité de petits rameaux qui sont à la racine comme les branches sont à la tige..



NAVET (RACINE PIVOTANTE)
racines, très fines, qui partent en tous sens de la racine principale sont nommées *radicelles*.

Vous avez sans doute remarqué, mes enfants, que les végétaux ne se nourrissent pas à la façon des animaux. La plante, elle, ne prépare pas ses aliments : elle aspire, ou elle tire, si vous voulez, directement de la terre humide les sucs propres à lui faire de la *sève*. Je dis de la terre *humide*, car c'est l'eau qui, en montant dans l'intérieur de la plante, emporte avec elle les sucs qui la nourrissent. Voilà pourquoi lorsque la terre est sèche, les plantes se flétrissent et meurent, comme mourrait un enfant qui ne recevrait pas de nourriture.

LE MAÎTRE.— N'avez-vous jamais observé la différence qui existe entre la racine d'un navet ou d'une betterave et celle d'un chou ?

LES ÉLÈVES.—Ces racines ne se ressemblent-elles pas ?

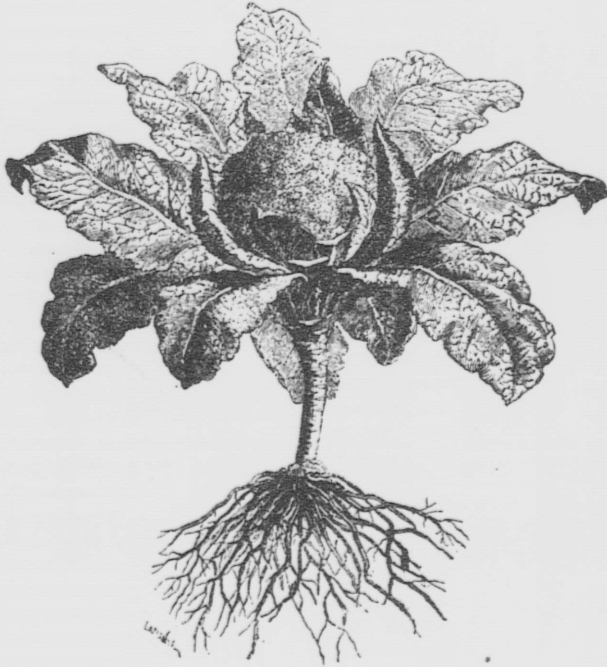
LE MAÎTRE.—Ah ! Point du tout. Voyez cette image :

La partie qu'on mange est une grosse racine terminée en pointe qui s'enfonce dans la terre comme un *pivot*. Les racines ainsi disposées en pivot sont appelées *pivotantes*. Les petites racines, très fines, qui partent en tous sens de la racine principale sont nommées *radicelles*.

(1) Voir *L'Enseignement Primaire* d'avril 1906, page 480.

Parmi les principales racines pivotantes qui servent à notre nourriture sont : les navets, les betteraves, les carottes, les salsifis etc.

Maintenant, regardez ce chou :



CHOU (RACINE FASCICULÉE)

Il ne s'y trouve pas de grosse racine en forme de pivot. Les racines du chou, ainsi que celles d'une touffe d'herbes, d'un pied de blé, d'un poireau; forment comme un faisceau de fibres plus ou moins entre-croisées. Toutes les racines dont la disposition est analogue à celles-ci sont appelées : *racines fasciculées*, c'est-à-dire racines en faisceau.

RÉSUMÉ

La *racine* est la partie de la plante qui s'enfonce dans le sol pour en puiser la nourriture nécessaire aux végétaux. Il y a deux sortes de racines : les *racines pivotantes* : navet, betterave, carotte, et les *racines fasciculées* : chou, poireau, etc.



ENSEIGNEMENT PRATIQUE

INSTRUCTION RELIGIEUSE

Éléments de la doctrine chrétienne

Leçon XVIIe.—Jésus devant Caïphe.

Chez Caïphe, plusieurs accusèrent Jésus. Mais ils mentaient.—Jésus ne répondit rien. Caïphe lui demanda : Es-tu le Fils de Dieu ? Oui, je le suis, dit Jésus. Et tous s'écrièrent : Il mérite la mort ! Aussitôt les uns crachent au visage du Sauveur, les autres lui donnent des soufflets et des coups de poings ; d'autres lui bandent les yeux, ils le frappent de leurs verges, et ils lui demandent : dis-nous qui t'a frappé

Caïphe se retira ensuite, mais ses valets demeurèrent. Ils chassèrent Jésus dans la cour. Pendant près de deux heures, ils lui crachèrent au visage, ils le frappèrent à coups de bâton, ils lui arrachèrent la barbe, ils se moquèrent de lui. Cependant Jésus souffrait tout avec douceur et bonté, et il gardait le silence.

Quand vous avez fait un grand péché, votre âme est souillée... Le bon Dieu la déteste. Savez-vous pourquoi Jésus permet aux Juifs de lui cracher au visage ? pour que votre âme redevienne pure et sainte. Pour que le bon Dieu vous pardonne et vous aime, Jésus-Christ fait pénitence à votre place.

LANGUE FRANÇAISE

COURS ÉLÉMENTAIRE

Orthographe, Grammaire et Vocabulaire

DICTÉES

I

LA SOURCE

Au pied du coteau, au-dessous d'une grosse roche, un mince filet d'eau sort de terre. Tout autour l'herbe est verte et haute. L'eau limpide coule dans le ruisseau. Le ruisseau va à la rivière, la rivière au fleuve et le fleuve à la mer.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—D'où provient l'eau de la source ? Où va-t-elle ?—Un *coteau* est une petite *côte*. Trouvez un mot en *eau* qui serve à désigner un petit *arbre*, un petit *orme*, un petit *lapin*.—Un *filet d'eau*. Un courant d'eau gros comme un *petit fil*. Trouvez d'autres mots en *et* ou *ette* qui servent à désigner de *petites choses* ou de *petites personnes* : *boulet*, *boulette*, *bâtonnet*, *bûchette*, *fourchette*, *cuvette*, *garçonnet*, *fillette*, *jardinet*, *maisonnette*, *noisette*, *tablette*, *roulette*, etc.—Quel est le plus large d'un ruisseau, d'une rivière ou d'un fleuve ? Pourquoi ?—L'eau de la *mer* ressemble-t-elle à celle des *ruisseaux* et des *fleuves* ?

EXERCICES.—Copiez les mots en *et* et *ette* trouvés précédemment.

Autres mots à copier; ils prennent tous un accent circonflexe sur la voyelle longue : un âne, une fête, ma tête, la pâte, le dôme, la voûte, le rêve, l'abîme, la bête, le rôle, le même côté.

Trouve cinq mots commençant par chacune des voyelles *a, e, i, o, u* (aider les élèves pour *u* : usage, usine, utile, usuel, ustensile, usé, unir, unité, univers).

II

LE LABOUREUR

La charrue retourne la terre, enfouit le fumier et prépare le sol à recevoir une nouvelle semence. Le labourage est un travail long et pénible, mais il n'en est pas de plus sain.

QUESTIONS ET EXPLICATIONS.—Quelles sont les principales parties d'une charrue? Soc, coutre, versoir, âge, mancherons, roues. Copiez ces mots.—A quoi sert le fumier que l'on enfouit en labourant?—Prépare le sol. Récolterait-on si l'on semait sans labourer ni herser?—On appelle semence ce que l'on?... sème.—A quelle époque sème-t-on dans le pays?—Sain. Qui entretient la santé? Quel est le contraire? Malsain. Y a-t-il des métiers malsains? Oui, malheureusement.

MAXIMES.—Point de moisson sans culture.—Travaillez, prenez de la peine, c'est le fonds qui manque le moins.—Le travail est un trésor.

III

LA COTE DE BEAUPRÉ

Rien de plus charmant que ces belles campagnes que borde la chaîne des Laurentides au nord, et que le Saint-Laurent baigne au sud dans son cours capricieux.

Parcourez-les, ces campagnes, au retour de la belle saison, alors que la nature a repris son manteau de verdure; il vous semblera traverser un immense jardin en fleurs aux suaves parfums, qui s'exhalent des arbres fruitiers formant rideaux des deux côtés de la route vicinale.

EDMOND ROUSSEAU.

EXPLICATIONS.—Un dérivé de *campagne*: campagnard.—*borde*: son sujet: la chaîne.—*Laurentides*: chaîne de montagnes qui s'étend du Labrador au cap Tourmente, en suivant le Saint-Laurent; puis se dirigeant à l'ouest, elle traverse la rivière Outaouais et se dirige au sud jusqu'à Kingston; de là, elle gagne la baie Georgienne, longe les lacs Huron et Supérieur et se rend à l'océan Glacial. La chaîne des Laurentides a une longueur de 3,500 milles.—*capricieux*: dérive de *caprice*, mot qui a pour racine *capra qui veut dire chèvre*. La chèvre est un animal d'allure capricieuse. *s'exhalent*: sens de ce verbe: se répandre au dehors.—*fruitiers*: dérive de fruit.—*vicinale*: se dit d'une route ou d'un chemin, qui met les villages en communication.

RECITATION

LA PRIÈRE DU MATIN

Notre Père des cieux, père de tout le monde,
De vos petits enfants c'est vous qui prenez soin;
Mais à tant de bontés vous voulez qu'on réponde
Et qu'on demande aussi, dans une foi profonde,
Les choses dont on a besoin.

Vous m'avez tout donné, la vie et la lumière,
 Le blé qui fait le pain, les fleurs qu'on aime à voir,
 Et mon père et ma mère, et ma famille entière;
 Moi, je n'ai rien pour vous, mon Dieu, que la prière
 Que je vous dis matin et soir.

Notre Père des cieux, bénissez ma jeunesse;
 Pour mes parents, pour moi, je vous prie à genoux:
 Afin qu'ils soient heureux, donnez-moi la sagesse;
 Et puissent leurs enfants les contenter sans cesse,
 Pour être aimés d'eux et de vous.

MME TASTU.

REDACTION

L'ORGUEILLEUX

Pierre est orgueilleux. Et de quoi, je vous prie? De la jolie figure que le bon Dieu lui a donnée; de la fortune de ses parents, qu'il n'a point acquise; de ses beaux habits, qu'il n'a point gagnés par son travail. Il n'a donc aucune raison de se croire supérieur aux autres, puisque ce n'est pas à lui seul qu'il doit ce qu'il a.

Un jour, en sortant de l'école, Pierre ne voulut point marcher à côté d'un de ses camarades qu'il méprisait à cause de ses vilains habits. Et le voilà qui s'éloigne, met les pieds dans une flaque d'eau, y tombe et en sort tout éclaboussé. Ses camarades se mirent à rire, se moquant de lui, de sa figure et de ses habits tout salis. Et ils disaient: « Voilà l'orgueilleux puni ! »

Je pense bien que Pierre se repentit alors de son sot orgueil.

QUESTIONNAIRE.—Quel est le défaut de Pierre? De quoi tire-t-il vanité? A-t-il raison d'agir ainsi? Aime-t-il ses camarades pauvres? Est-il aimé? Quelle aventure lui est-elle arrivée?

CANEVAS.—Pierre est orgueilleux... De quels sujets il tire vanité... Comment il a traité un camarade... Aventure qui lui arrive...

COURS MOYEN

Elocution, Orthographe et Grammaire

DICTIONNAIRE

I

L'EAU

L'eau est la substance la plus utile et la plus commune; elle couvre les trois quarts de la surface du globe.

L'eau est la boisson la plus salubre, et sans elle les plantes qui servent à la nourriture de l'homme et des animaux ne germeraient pas.

L'eau sert à préparer nos aliments, à faire notre toilette, à laver notre linge, à nettoyer les ustensiles, les meubles, les habitations. Elle fait tourner les roues des moulins et des usines, elle sert de route aux navires qui transportent au loin nos marchandises.

VOCABULAIRE.—*Substances*: proprement, ce qui existe par soi-même:—une matière quelconque.—*Commune*: l'opposé?—*Quart* signifie la 4^e partie d'un tout: un quart d'heure.—*Globe* a pour synonymes *sphère*, *boule*.—*Salutaire*, qui est bienfaisant; opposé, *nuisible*.—Les plantes qui servent... nommez quelques-unes de ces plantes.—*Qui transportent au loin*: exprimer la même idée à l'aide d'un seul verbe (*exportent*.)

GRAMMAIRE.—Relever séparément les noms et les verbes.

Qu'est-ce qu'une *proposition*? Séparez par un trait vertical les différentes propositions de la dictée.

Dites ce que vous entendez par *sujet*, *verbe*, *attribut*. Faire construire des propositions simples à l'aide du verbe *être*: *Dieu est grand*, *le ciel est brumeux*, etc.

ANALYSE GRAMMATICALE: *L'eau est la boisson la plus salutaire*.

L' (pour *la*), art. simple éliidé, f. s. dét. *eau*.

eau, n. c. f. s. sujet de *est*,

est, v. subst. (être) 4^e c., 3^e p. du sing. pr. de l'ind.,

la, art. simple f. s. dét. *boisson*,

boisson, n. c. f. s. attribut de *eau*,

la plus, adverbe, modifie *salutaire*,

salutaire, adj. q. au superl. relatif, f. s. qualifie *boisson*.

II

LE PRINTEMPS

Au mois de mai, dans notre province, la nature se réveille: la sève circule dans les plantes, les bourgeons des arbres se développent et la verdure reparait. Tout s'égayé. Les fleurs s'épanouissent et embaument l'air. C'est alors que la modeste violette, qui se cache sous l'herbe, répand son doux parfum; que la jacinthe aux tendres couleurs élève dans l'air sa hampe couronnée de fleurs en forme de grappe; que les arbres fruitiers se revêtent de ces superbes parures qui réjouissent les yeux et annoncent les splendeurs de l'automne. Alors aussi les oiseaux, que les frimas avaient rendus muets, recouvrent leur chant. De toutes parts leurs concerts retentissent. La nuit elle-même a ses harmonies particulières: elle n'est plus qu'une demi-obscurité. Allez, dans le silence qui l'accompagne, entendre les notes sonores du rossignol et respirer l'odeur pénétrante du chèvrefeuille et des giroflées: tous vos sens seront charmés à la fois.

EXPLICATIONS.—*La nature se réveille*: la nature, c'est-à-dire l'ensemble des choses, est ici personnifiée; on la compare à une personne qui a dormi et qui se réveille.—*Bourgeons*: distinguer *bourgeon* et *œil*. « L'œil est ce qu'il y a de plus général; c'est la première marque d'un développement nouveau dans l'arbre. En se développant, l'œil devient *bourgeon* ou *bouton*: *bourgeon*, s'il doit donner des branches ou des feuilles; *bouton*, s'il doit donner des fleurs et des fruits. » (LITTRÉ).—*Reparait*: les composés de *paraître*.—*S'égayé* ou *s'égaie*.—*Baume*: en latin *balsamum*: d'où l'adjectif *balsamique*.—*Aux tendres couleurs*: qui a de tendres couleurs.—*Air*: les homonymes de ce mot (*air*, *ère*, *haire*; *erre*, du verbe *errer*).—*Sa hampe*: on appelle *hampe*, en botanique, la tige d'un végétal quand elle est herbacée, simple, dénuée de feuilles et de branches, destinée uniquement à tenir les parties de la fructification élevées au-dessus de la racine, comme dans la jacinthe, le pissenlit, etc.—*Se revêtent*: conjuguer ce

verbe à ses formes principales.—*Ces superbes parures*: les fleurs, qui les parent.—*Les splendeurs de l'automne*: les beaux fruits qui mûriront à l'automne.—*Automne*: on prononce comme s'il y avait *autonne*; l'm est une lettre étymologique (du latin *autumnus*); elle se prononce seulement dans l'adjectif *automnal*.—*Frimas*, et non *frimats*.—Distinguer *recouvrer* et *recouvrir*.—*Ses harmonies particulières*: des aspects agréables, des effets qui plaisent à nos sens, et qui lui sont particuliers.—*Demi*, bien qu'adjectif, ne prend pas la marque du féminin quand il précède le nom; il se joint au nom par un tiret.—*Chèvrefeuille*, plante ainsi nommée, peut-être parce qu'elle grimpe comme une chèvre.

III

LE MULOT

Ce petit animal est *commun* dans la province; il habite de préférence les prairies et les terres cultivées où il trouve en abondance, dans les racines des jeunes plantes, une nourriture qu'il préfère à *toute autre*. Pendant la belle saison il vit sous terre dans une petite galerie de *quelques* pouces de profondeur, que souvent la charrue du laboureur met à découvert au printemps et à l'automne. Lorsque la saison froide se fait sentir et que la terre commence à *geler*, le mulot abandonne alors son trou pour se construire, avec des herbes *sèches*, une petite cabane qu'il place sur le sol dans un léger enfoncement, et dans laquelle il ménage une ouverture sur le côté. Lorsque la neige tombe, elle *s'accumule* autour du trou et finit par se durcir au contact de la chaleur qui s'échappe du petit animal, à travers sa cabane, de sorte que cette petite couche de glace le protège suffisamment contre le froid.

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Commun*: très répandu, a ici le sens contraire de *rare*.—*toute autre*: différence avec *tout autre*: Dans le premier *toute* est adjectif, le sens est *n'importe quelle autre*. Dans le second *tout* est adverbe invariable et signifie *tout à fait autre* ou *entièrement autre*.—*quelques*: pourquoi le pluriel? signifie *plusieurs* pouces et non un pouce *quelconque*.—*Geler*: remarque sur les cas où l'on met l'accent grave: il *gèle*, il *gèlera*, il *gèlerait*, etc.—*sèches*: féminin des adjectifs *caduc*, *franc*, *sec*, *blanc*.—*s'accumule*: s'entasse, se ramasse.

Relever les noms en les classant en trois colonnes selon qu'ils désignent un être du règne animal, ou du règne végétal ou du règne minéral.

Dictées supplémentaires

I

LOUIS HÉBERT, LE PREMIER DÉFRICHEUR CANADIEN

Après avoir séjourné quelques années en Acadie, c'est à Québec, maintenant, que nous le verrons à l'œuvre, travaillant avec ardeur au défrichage de ces terres nouvelles. Hébert est donc le premier de ces défricheurs, de ces pionniers qui, par leurs travaux persévérants nous ont conquis ce domaine si beau et si riche, que nous appelons notre patrie. Il est à nous ce pays, que nos pères ont arrosé de leurs sueurs et de leur sang. Aimons-le donc et soyons fiers des progrès qu'il fait; mais n'oublions pas que pour le conserver nous devons rester fidèles aux traditions du passé. Admirez le courage de ces pionniers qui ont su nous léguer une si large part d'héritage sur ces terres d'Amérique; car, dit le poète:

« Ils furent grands ces paysans hardis,
 « Qui perçant la forêt, l'arquebuse à la main,
 « A progrès à venir, ouvrirent le chemin;
 « Et ces hommes, furent nos pères ! »

Légende d'un peuple, FRECHETTE.

A. C. DE LISBOIS.

(*Le Rosaire*)

II

BIENFAIT DU CHRISTIANISME

Je ne regarderai jamais comme un progrès de l'esprit humain quoi que ce soit qui tende à éloigner les hommes de l'austérité religieuse; et l'époque la plus corrompue, quel que soit son éclat, me semblera toujours la plus déplorable et la plus barbare. Ces époques ressemblent aux fusées qu'on lance dans les airs; l'instant où elles atteignent l'extrémité de leur course, où elles éclatent en étoiles brillantes, est celui où elles s'éteignent et meurent dans la nuit. Si vous voulez connaître l'époque la plus honorable et la plus heureuse de l'humanité, cherchez le moment où il y eut le plus de vrais chrétiens sur la terre.

LOUIS VEUILLOT.

III

LA DÉBÂCLE

Un mugissement souterrain, comme le bruit sourd qui précède une forte secousse de tremblement de terre, semble parcourir toute l'étendue de la Rivière-du-Sud, depuis son embouchure jusqu'à la cataracte d'où elle se précipite dans le fleuve Saint-Laurent. A ce mugissement souterrain, succède aussitôt une explosion semblable à un coup de tonnerre dans le lointain, ou à la décharge d'une pièce d'artillerie du plus gros calibre. La débâcle ! la débâcle ! Sauvez-vous ! sauvez-vous ! s'écriaient les spectateurs sur le rivage.

En effet, les glaces éclataient de toutes parts sous la pression de l'eau, qui se précipitant par torrents, envahissaient déjà les deux rives. Il s'en suivit un désordre affreux, un bouleversement de glaces qui s'amoncelaient les unes sur les autres avec un fracas épouvantable, et qui, après s'être élevées à une grande hauteur, s'affaissant tout à coup, surnageaient ou disparaissaient sous les flots. Les planches, les madriers sautaient, dansaient, comme s'ils eussent été les jouets de l'océan soulevé par la tempête.

P. A. DE GASPÉ.

(*Les Anciens Canadiens.*)

RECITATION

LE DRAPEAU DE CARILLON

Quand tu passes ainsi comme un rayon de flamme,
 Ton aspect vénéré fait briller dans notre âme
 Tout ce monde de gloire où vivaient nos aïeux.
 Leurs grands jours de combat, leurs immortels faits d'armes,
 Leurs efforts surhumains, leurs malheurs et leurs larmes,
 Dans un rêve entrevus, passent devant nos yeux.

O radieux débris d'une grande épopée !
 Héroïque bannière au naufrage échappée !
 Tu restes sur nos bords comme un témoin vivant
 Des glorieux exploits d'une race guerrière,
 Et sur les jours passés, répandant ta lumière,
 Tu viens rendre à son nom un hommage éclatant.

Ah! bientôt puissions-nous, ô drapeau de nos pères !
 Voir tous les Canadiens, unis comme des frères !
 Comme au jour du combat se serrer près de toi !
 Puisse des souvenirs la tradition sainte,
 En régnaant sur leur cœur, garder de toute atteinte
 Et leur langue et leur foi !

OCTAVE CRÉMAZIE. (1)

(1) Le drapeau de Carillon fut rapporté de Carillon, après la bataille (8 juillet 1758), par le Père Bery, aumônier des troupes; suspendu à la voûte de l'église des Récollets à Québec; sauvé providentiellement de l'incendie qui détruisit cette église en 1796; conservé par le Frère Louis, dernier survivant des Récollets au Canada; remis par lui, en 1847, à M. L.-G. Baillargé, et aujourd'hui gardé précieusement dans la voûte des archives de l'Université Laval, à Québec—ce drapeau est le seul souvenir que nous ayons des glorieux combats du passé.

Ce drapeau de Carillon a été chanté et immortalisé par le plus aimé de nos poètes: Octave Crémazie.

En 1903, des comités furent formés pour choisir un drapeau canadien-français. Ces comités, à l'unanimité, adoptèrent comme *champ* de ce drapeau les *quatre fleurs de lys* de la bannière de Carillon sur azur, croisé de blanc, et armorié du Sacré Cœur de Jésus enguirlandé de feuilles d'érables. La croix blanche fut mise sur le drapeau du roi de France à l'époque où parut Jeanne d'Arc. Cette croix historique, nos pères l'ont connue puisqu'elle ornait les drapeaux que le vaillant chevalier de Lévis brûla en 1760 plutôt que de les remettre aux Anglais.

REDACTION

LETTRE D'UN ONCLE À SON NEVEU À L'OCCASION DE SA PREMIÈRE COMMUNION

Mon cher Pierre,

J'ai reçu ta lettre où tu me dis que tu m'aimes bien. Moi aussi je t'aime bien et pour plusieurs raisons. Je t'aime parce que tu es le fils de mon frère, qui est l'homme que j'aimerais le plus au monde, quand même il ne serait pas mon frère; je t'aime parce que tu es un bon petit enfant à qui Notre-Seigneur va se donner, afin que tu deviennes un bon et grand chrétien.

Je pense souvent à toi. Je demande à Dieu que tu fasses ta première communion de telle sorte que tu en ressenties la grâce toute ta vie. C'est un chagrin pour moi de ne pouvoir être là avec ton père et ta mère, ta tante et les cousines. Nous y voudrions être tous. Les affaires nous retiennent ici, et ce sont des affaires qu'il ne faut pas négliger, parce qu'elles sont un peu les affaires du bon Dieu, et aussi les tiennes, comme tu le sauras plus tard. Mais les affaires ne retiennent pas mon cœur et il sera là, priant pour toi. Souviens-t-en, lorsque tu feras ton action de grâces, après avoir reçu le corps de Notre-Seigneur, et, de ton côté prie pour moi.

Cher enfant, demande au bon Dieu, premièrement, de t'aimer toute ta vie; secondement, de lui obéir toute ta vie, dans l'état où il lui plaira de t'appeler; troisièmement, de lui donner toute ta vie. Tu obtiendras cela si tu fais le vœu d'écouter la sainte Eglise, et cela est tout. Une bonne prière à faire tous les jours plusieurs fois serait celle-ci: « Mon Dieu, faites que j'écoute toujours et que je suive en tout votre Eglise, que vous avez faite et que vous m'avez donnée pour me conduire à vous ! » Ainsi tu imiteras ton père, tu consoleras ta mère, tu seras l'exemple de tes frères et de ta sœur, et nous, nous serons tous fiers de toi.

Adieu, mon cher Pierre, souviens-toi de ce que je te dis là. Le bonheur, le repos, la gloire de ta vie, c'est de servir l'Eglise.

Ton parrain très affectonné.

LOUIS VEUILLOT.

COURS SUPÉRIEUR

Orthographe, Idées et Grammaire

DICTÉES

I

DEUX COURANTS D'IDÉES AU DÉBUT DE NOTRE HISTOIRE

Sully ne sut pas élever la colonisation à la hauteur d'une œuvre nationale, tandis que *Richelieu* en faisait une question de patriotisme. Le premier y voyait une affaire purement matérielle, le second *songeait* à accroître le prestige et la bonne renommée de la France, prévoyant que le progrès en tout genre ne tarderait pas à s'ensuivre. Ces deux courants d'idées contraires, *partis* de haut, avaient pénétré dans la foule. Les uns ne voyaient dans ces entreprises au Canada qu'une *mine à exploiter*; les marchands et les *gens de la traite* appartenaient à cette catégorie. Les autres visaient à des idées plus patriotiques, et travaillaient à implanter sur le sol d'Amérique de bons colons, des familles respectables, et aussi de la noblesse *de bon aloi*. Tels furent Champlain et Maisonneuve, tous deux fondateurs de villes. Ces deux grands Français *jetèrent* dans le sol les assises de notre nationalité, et *surent*, en ouvriers habiles, l'appuyer sur le roc *immuable* de la religion catholique dont ils furent les apôtres presque à l'égal des missionnaires. Auraient-ils pu autrement faire une œuvre solide, inébranlable? Jamais; nous ne *craignons* pas de le proclamer bien haut, tant nous *sommes convaincu* que, sans la religion comme point d'appui, l'on ne saurait faire de bonne colonisation; tant il est vrai encore, que l'idée chrétienne doit présider à toute organisation de cette nature.

N.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Sully*: ministre de France sous Henri IV.—*Richelieu*: ministre de France sous Louis XIII.—*songeait*: remarque sur les verbes en *ger*; ils prennent un *e* muet après le *g* final du radical devant les lettres *a* ou *o*, *songeais*, *songeons*, *jugea*, *arrangâmes*, etc.—*partis*: justifiez le masculin: ce ne sont pas les idées, mais les courants d'idées qui sont *partis* de haut.—*mine à exploiter*: donnez une expression équivalente: une source de richesses matérielles.—*gens de la traite*: ceux qui venaient échanger les pelleteries des sauvages pour des produits d'Europe.—*de*

bon aloi: le mot *aloi* (qu'on emploie jamais seul, mais avec *mauvais* ou *bon*) signifie selon la loi, c'est-à-dire *légal*, de *réelle valeur*, *authentique*.—*Jetèrent*: citez les cas où ce verbe double le *t final* du radical: toutes les fois qu'il est suivi d'un *e muet* ou d'une *syllabe muette*, ex.: Je *jette*, je *jetterai*, etc.—*surent*: donnez les temps primitifs: *sachant*; *su*; je *sais*, tu *sais*, il *sait*; je *sus*, tu *sus*, etc.; je *saurai*, tu *sauras*, etc.: ne suit pas le part. prés. au pluriel de l'ind. prés. nous *savons*, vous *savez*, ils *savent*.—*immuable*: qui ne *mue* pas, c'est-à-dire qui ne *change* pas.—*craignons*: citez les cas où le *d* du radical est supprimé et remplacé par un *g* qu'on met avant l'*n*: *craignant*; *craignons*, *craignez*, *craignent*; *craignais*,... *craignis*,... que je *craigne*,... que je *craignisse*,...—*nous sommes convaincu*: justifiez le *singulier* au participe: nous sommes désigné l'*auteur* qui dit *nous* pour *je*, comme font les autorités, rois, évêques, etc.; dans ce cas le verbe seul suit le pronom, les autres mots restent au singulier, comme dans le cas de *vous* employé pour *tu* par politesse.

ANALYSE.—Sully ne sut pas élever la colonisation à la hauteur d'une œuvre nationale, tandis que Richelieu en faisait une question de patriotisme.

Deux propositions principales coordonnées, unies par la conjonction *tandis que*. Sully, sujet de *sut*.—*élever*, inf. prés. compl. dir. de *sut*.—*colonisation*, compl. dir. de *élever*.—*tandis que*, conjonction de coordination unit les deux propositions.—*en*, pron. rel. (de *elle*) fém. sing. compl. ind. de *faisait*.—*question*, compl. dir. de *faisait*.—*patriotisme*, compl. dét. de *question*.

II

LES RONGEURS

Les rongeurs sont, de tous les mammifères, les plus nombreux et les plus répandus sur la surface du globe; on les rencontre en effet depuis la *zone torride* jusqu'au milieu même des neiges éternelles. Partout où la végétation n'est pas entièrement éteinte, nous sommes sûrs d'y retrouver leur trace; mais c'est surtout dans les régions tempérées et *équatoriales* qu'ils se montrent les plus abondants et les plus variés en espèces. Comme cet ordre renferme un grand nombre d'espèces, *il serait bien difficile* de les classer d'après leur *physionomie* générale, car cette dernière *varie* avec les familles et même avec les espèces; ainsi les uns ont un corps allongé et *élané*, tandis que chez les autres, il est court et trapu; quelques-uns sont recouverts de *poils épais et soyeux*, d'autres de *longs piquants*; etc. Mais le principal caractère commun qui permet de classer ces animaux avec certitude, repose dans le mode de dentition. Chez eux, en effet, les *incisives*, au nombre de deux à chaque mâchoire, quelquefois quatre à la mâchoire supérieure, sont fortes et tranchantes; elles sont taillées en *biseau* et implantées dans l'*alvéole* en forme d'arc, et de plus elles *repoussent* à mesure qu'elles s'usent; les *canines* manquent; les *molaires*, qui sont à surface *rugueuse*, sont toujours séparées des incisives par un espace vide.

(Voir la suite: Dictée III.)

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Zone torride*: le mot *zone* signifie ceinture, le mot *torride* veut dire brûlant. Faites voir sur le globe ou la mappe-monde, les zones torride, tempérées et glaciales.—*éternelles*: ce mot est une exagération, il signifie ici perpétuelles.—*équatoriales*: prononcez *ékoua.*, de même dans le substantif *équateur*.—*il serait bien difficile de*: faites disparaître l'impersonnel en exprimant autrement: *on aurait bien de la difficulté à...*—*physionomie*: apparence extérieure.—*varie*: faire conjuguer à l'imparfait, remarque sur les deux *i* dans *variations*, *variez*; au futur simple, *varierai*, *varierons*, etc.—*élané*: long et mince, comme une *lance*.—*trapu*: gros et court, de formes ramassées.—*poils épais et soyeux*: citez plusieurs rongeurs qui ont le poil ainsi: les lapins, les lièvres.—*longs piquants*: citez un exemple: le *porc-épic* (qu'il ne faut pas appeler *porte pique*).—*incisives*: dents plates et tranchantes qui ser-

vent à couper.—*biseau*: dont le bord va en amincissant, taillé obliquement comme le tranchant d'un ciseau; donnez l'adjectif de même famille: *bisauté*.—*alvéoles* petite chambre, le trou de la gencive dans lequel est implantée une dent.—*repoussent*: donnez des mots de la même famille: *pousser* (de pulsare) *pulsation*, *répulsion*, *répulsif*, *ive*, etc.—*canines*: dents de chiens, dents pointues destinées à déchirer.—*molaires*: (du latin *mola*, meule) grosses dents qui servent à broyer.—*rugueuse*: dont la surface est rude comme une lime; donnez le substantif: *rugosité*.—Relevez tous les adjectifs qualificatifs ou déterminatifs et indiquez-en le genre et le nombre.

ANALYSE

Partout où la végétation n'est pas entièrement éteinte, nous sommes sûrs d'y retrouver la trace des rongeurs.

Deux propositions.

PRINCIPALE: *Partout nous sommes sûrs d'y retrouver la trace des rongeurs.*

COMPLÉTIVE DÉTERMINATIVE de *partout*: *où la végétation n'est pas entièrement éteinte.*

—*y*: ce pronom est de trop, c'est un pléonasme inutile, un double emploi de *partout*. Il vaut mieux le retrancher.

—*retrouver*: compl. indirect de l'attribut *sûrs*.

—*Partout*: adverbe, compl. circonst. de *retrouvait*.

—*où*: compl. circ. de l'attribut *éteinte*.

—Ces remarques faites, la phrase doit être comprise et il est facile d'analyser grammaticalement tous les mots.

III

LES RONGEURS (suite)

Les rongeurs sont de petite ou de moyenne taille, le castor étant le plus gros. Ils sont *plantigrades*. La plupart *ont* le train de devant plus bas que celui de derrière, de sorte que ces animaux sautent *plutôt* qu'ils ne marchent. Leurs facultés sont peu développées; aussi sont-ils, pour la plupart, incapables d'employer la ruse pour se dérober à la poursuite de leurs ennemis, leur seule ressource consistant à *fuir* ou à se cacher dans le premier trou qu'ils rencontrent. On remarque toutefois qu'un bon nombre se *montrent* très *habiles* dans l'art de construire leurs habitations. Ces animaux se nourrissent de végétaux, *tels* que fruits de toutes sortes, racines, écorces d'arbres, feuilles, légumes, *herbes*; quelques-uns ajoutent au besoin des substances animales. Les uns vivent par paires, les autres par bandes; *il y en a qui* grimpent avec agilité et passent la plus grande partie de leur vie sur les arbres; d'autres enfin qui *confectionnent*, à l'exemple des oiseaux, de magnifiques nids. Le grand nombre *habitent* les forêts; plusieurs *établissent* domicile dans les champs; quelques-uns préfèrent le voisinage de l'homme et s'attachent, pour ainsi dire, à ses pas.

C.-E. DIONNE.

EXPLICATIONS ET EXERCICES.—*Plantigrades*: animaux qui *marchent* sur la plante des pieds, comme l'ours, par exemple.—*La plupart ont*: quel est le sujet? *animaux* (sous-entendu) avec lequel on fait accorder le verbe; la plupart est un collectif partitif. Il y a là, comme dans plusieurs endroits de la dictée une figure qu'on appelle *syllèpse*.—*plutôt*: en un seul mot signifie *préféablement*; en deux mots, c'est l'opposé de *plus tard*.—*fuir*: se sauver; faites conjuguer plusieurs temps.—*montrent*: même remarque que plus haut *la plupart ont*.—*habiles*: s'accorde avec le sujet sous entendu de *se montrent*.—*tels*: avec quoi s'accorde ce mot? avec *végétaux*.—*herbes*: donnez

des mots de la même famille : *herbage, herbeux, herbu, herbacé, herboriser, herboriste, herbivore, etc.*—*il y en a qui* : faites disparaître l'impersonnel : *quelques-uns* ou *plussieurs*, ou encore *un certain nombre, etc.*—*confectionnent* : remplacez par un équivalent : *construisent, bâtissent.*—*habitent* : encore une syllepse ; accord avec le complément du collectif, bien qu'il ne soit pas exprimé.—*établissent* : autrefois *établir* (de *stable*) rendu stable. Donnez des mots de la même famille : *stable, stabilité, instable, instabilité, établissement, rétablir, rétablissement.*

Relever tous les noms qui jouent le rôle de compléments de verbes.

Dictées supplémentaires

I

SOYONS CONTENT DE NOTRE SORT

Dans un jardin, au printemps, vous voyez les plantes bourgeonner et quelques-unes commencer à fleurir. Elles fleuriront, elles auront des parfums, elles donneront des fruits, chacune à son heure. Il leur faut, pour cela, seulement ce que le ciel leur distribue de soleil et d'air. Elles ne changent point de place ; Dieu prend soin de les féconder où elles sont. Elles ne se jaloussent pas ; le brin d'herbe a sa beauté comme la fleur et comme le fruit, parce qu'il a aussi son utilité ; car, dans la nature, telle chose est utile parce qu'elle est belle, et la beauté de telle autre consiste dans son utilité. Pourquoi donc nous plaindre de notre rôle ? Pourquoi nous inquiéter et vouloir faire tant de choses ? Restez où Dieu vous a mis, portez les fruits qu'il vous demande.

Petit brin d'herbe, le passant vous dédaigne, mais Dieu prend soin de vous faire croître ; son soleil est tout entier pour vous.

Et le sage sait bien que dans votre frêle enveloppe se cache un suc précieux.

LOUIS VEUILLLOT.

(*Rome et Lorette.*)

II

COLBORNE

Le sentiment d'humanité, l'horreur du sang ne trouvait aucune place dans la poitrine de ce soldat qu'était Colborne, « le vieux brûlot », comme on l'appelait, qui fit incendier tant de villages, que la nuit certains points du ciel ressemblaient à une mer de feu sous leurs sinistres lueurs. Tous les patriotes qui remplissaient les prisons de Montréal furent traduits devant une cour martiale, et quatre-vingt-neuf des plus compromis, condamnés à mort ; douze montèrent à l'échafaud et les autres partirent pour l'Australie, lointaine terre d'exil qui n'offrait à un grand nombre que la seule perspective d'une mort plus lente que celle de la potence. Le châtiement dépassait la grandeur de la faute ; il aurait suffi de frapper les plus coupables, bien que la seconde révolte se fut présentée avec le caractère aggravant d'une récidive. La révolte est malvenue à se plaindre de la rigueur de la répression, mais l'humanité ne perd jamais ses droits. Colborne qui fut trouvé sévère, implacable jusqu'à la cruauté, par les Canadiens, parut aux yeux des bureaucrates comme un prodige de clémence. Leur soif de sang ne se sentit pas satisfaite ; la mort de douze patriotes sur l'échafaud, qu'était-ce pour ces fanatiques, qui, à l'exemple du *Herald* demandaient, à l'automne de 1838,

une boucherie en masse des prisonniers, par économie? « Pourquoi, disait ce journal, les hiverner en les engraisant pour la potence » ! Voilà à quel diapason les passions nationales avaient monté certains esprits. Dans les révolutions et les guerres civiles, l'instinct du barbare qui sommeille dans le cœur de tant d'hommes s'éveille. Que Leibnitz avait raison de dire: « *Homo homini lupus* » ! (1)

(Détaché de l'ouvrage de M. Decelles sur *Papineau*.)

III

LE CHRISTIANISME

(Difficultés syntaxiques)

Combien d'événements se sont succédé et sont venus renouveler la face du monde depuis l'établissement du Christianisme! Quelque faibles qu'en aient paru les commencements, quels qu'aient été les obstacles qui se sont opposés à son développement, quelques persécutions qu'il ait eu à soutenir, la Providence s'est plu à le faire triompher de tant de difficultés, que les hommes auraient cru insurmontables. Est-il possible que nous ne voyions pas le doigt de Dieu dans l'établissement de cette religion qui, toute belle, tout admirable qu'elle est, n'eût jamais pu vaincre les préjugés et les passions généralement répandus.

Combien de soi-disant philosophes, combien de prétendus esprits forts, enorgueillis du peu de connaissances qu'ils avaient recueillies, s'étaient imaginés qu'elle aurait, sans résistance, succombé sous leurs coups! Le peu de résultats qu'ils ont obtenu de leurs attaques aussi vaines qu'audacieuses prouve que ceux qui oseraient leur succéder dans leurs prétentieuses folies ne réussiraient pas davantage. D'un autre côté, les esprits les plus éminents, les Bossuet, les Fénelon, se sont fait une gloire de se soumettre à des dogmes que d'autres avaient osé dire inadmissibles. Pourrions-nous donc ne pas nous incliner devant cette divine religion, après tant de triomphes qu'elle a remportés, tant de bienfaits qu'elle a répandus sur la terre, tant de grands hommes dont elle a inspiré et soutenu le sublime génie.

RECITATION

LA BÉNÉDICTION

A genoux mes enfants qui voyez l'existence
 Vous sourire sans fin et qui croyez d'avance
 Tenir tout le bonheur que vous promet l'espoir.
 A genoux! et que Dieu dans sa bonté puissante
 Conserve encore longtemps dans votre âme insouciant
 La paix qu'elle semble entrevoir!

Que vous portiez bien haut, toujours, vos jeunes têtes
 Malgré les coups du sort et des sourdes tempêtes
 Qui ravagent souvent le pauvre cœur humain,
 Et que, remplis de joie dans les jours de souffrance
 Vous regardiez vers Dieu, notre seule espérance,
 Pour vous enseigner le chemin.

(1) Cete pensée est ici attribuée à tort à Leibnitz, elle est de Plaute. (Voir Larousse). *Homo homini lupus*, signifie: « L'homme est un loup pour l'homme » ; c'est-à-dire que l'homme fait souvent beaucoup de mal à ses semblables.

Vous aussi vous saurez combien de sombres heures
 Peuvent ternir parfois la joie en nos demeures
 Et causer le regret des jours qui sont bannis...
 Mais riez et chantez !—l'enfance, la jeunesse
 Ont besoin de gaieté, d'espoir et de tendresse :
 Ayez en paix, je vous bénis !

BENJAMIN SULTE.

COMPOSITION

SUJET :—PORTRAIT DE MA PETITE SŒUR

L'âge de ma petite sœur. Son portrait. Pourquoi j'aime ma petite sœur.

DÉVELOPPEMENT

Ma petite sœur a quatre ans. Elle s'appelle Marie et je la trouve bien gentille. Elle n'est pas très grande, mais elle est un peu grosse et ses joues sont aussi roses et rondes que deux petites pommes. Elle a des yeux bleus qui rient toujours, une petite bouche rose, des cheveux blonds et frisés, ses mains et ses pieds sont petits, enfin c'est une jolie petite fille et je suis fier de ma sœur.

Mais si elle est gentille au physique, elle l'est encore plus au moral. Son caractère est aimable. Jamais elle ne boude et elle comprend très bien nos taquineries. Quand nous allons un peu loin et que nous commençons à lui faire de la peine, elle court à nous, les bras tendus, et nous fait un si gentil sourire que, vite, nous nous arrêtons pour l'embrasser.

Bientôt elle apprendra à lire, la chère mignonne, mais en attendant c'est moi qui lui lis les histoires qui peuvent l'intéresser.

Je suis heureux quand maman me la confie et j'en ai grand soin, je lui raccommode ses poupées et ses jouets cassés. Aussi m'aime-t-elle bien ; ce n'est pas seulement pour cette raison. Son petit cœur est si bon qu'elle m'aime pour moi-même et non pour les gâteries que je peux avoir envers elle.

Quand je serai grand, je sortirai, je veillerai sur elle et je vous assure que personne ne s'avisera de lui faire du chagrin, car alors... on aurait affaire à moi !

PIERRE.

ANALYSE

(Analyser les phrases suivantes)

- I. Qui prétend savoir tout prouve qu'il ne sait rien.
- II. Lorsque vous mentez pour excuser une faute, vous commettez une seconde faute.
- III. L'égoïsme est un vice qui nous fait tout rapporter à nous-mêmes, sans aucun souci d'autrui.

ANALYSE DE LA 1ÈRE PHRASE

1ère Prop. : Celui (s. ent.) prouve, *proposition Principale* (elliptique).

2e Prop. : Qui prétend savoir tout, *prop. Complétive* dét. de *celui* (s. ent.)

3e Prop. : (qu') il ne sait rien, *prop. Complétive* directe de *prouve*.

Qui est suj. de prétend—*Savoir*, compl. dir. de prétend—*Tout* pr. ind., compl. dir. de savoir—*prouve*, v. act (son compl. dir. est la prop. suivante)—*qu'* pour *que*, conj. de subordination lie la Principale : *celui prouve* à la compl. dir. : (qu') *il ne sait rien*.
—*ne* adv. mod. sait—*rien* pron. ind. compl. dir. de sait.

VOCABULAIRE

ANTONYMES.—Il existe presque pour chaque mot de la langue française un autre mot qui a un sens absolument opposé.

Ex. : grand, *petit*; long, *court*, etc., on appelle ces mots ANTONYMES.

Nous allons donner ici les mots les plus usuels avec leurs antonymes :

| | | | |
|----------------|---------------|-------------|-----------|
| le froid, | le chaud. | hardi, | poltron |
| le travail, | le repos | difficile, | facile |
| l'insouciance, | la prévoyance | méchant, | bon |
| la prudence. | l'imprudance | loyal, | fourbe |
| la force, | la faiblesse | fertile, | infertile |
| la justice, | l'injustice | manger, | jeûner |
| la pauvreté, | la richesse | partir, | revenir |
| l'équité, | l'iniquité | construire, | détruire |
| la tolérance, | l'intolérance | allumer, | éteindre |
| l'emportement, | le calme | protéger, | exposer |
| triste, | gai | cacher, | décacher |
| courageux, | lâche | pousser, | tirer |
| honnête, | malhonnête | défendre, | attaquer |
| sincère, | faux | vendre, | acheter |
| grand, | petit | unir, | désunir |

Enseignement anti-alcoolique

Phrases à étudier

I. Que l'ivrogne songe donc aux scandales dont il est l'auteur, aux chagrins, aux privations qu'il inflige à sa famille, aux péchés graves dont il souille sa conscience.

II. L'ivrognerie est la source de tous les vices.—*Saint Jean Chrysostôme*.

III. La sobriété ramène la paix dans les consciences, l'aisance et le bonheur dans la famille.—*Mgr L.-N. Bégin*.

DICTÉE

Où conduit l'ivrognerie

En même temps que l'intelligence du buveur baisse et s'efface, son cœur s'émousse, sa volonté s'affaiblit et finit par perdre toute énergie pour le bien. Sous le coup d'une impression vive, d'une puissante exhortation ou d'une inspiration soudaine de la grâce, elle essaiera parfois de se ressaisir, elle formera les plus belles, les plus généreuses résolutions, mais ce sera souvent pour glisser de nouveau dans l'ornière du vice et pour retomber bientôt sous le joug d'une habitude désormais triomphante.

Quand on ne sait plus vouloir, comment pourrait-on servir Dieu dans la générosité de la foi et la fidélité à ses devoirs? Les splendeurs du culte, les cérémonies pieuses, les offices paroissiaux, n'ont plus rien qui émeuve l'âme d'un ivrogne assujéti à ses sens et dominé par la tyrannie de la passion. Il s'éloigne de l'église où son cœur, maintenant blasé et endurci, goûtait les joies pures; il néglige le grand devoir de la prière et les autres pratiques chrétiennes, en particulier la réception des sacrements dont il se rend de plus en plus indigne, et qui seuls pourtant, par l'action toute-puissante de Dieu, pourraient encore rompre la chaîne de son honteux esclavage.

MGR BÉGIN.

Hygiène

ANALYSE

L'hygiène et la morale chrétienne, indissolublement unies, constituent les bases véritables de toute bonne éducation.—*Dr J.-J. Desroches.*

DICTÉES

I

L'Hygiène

On définit *l'hygiène* : la science de la santé. Elle enseigne à l'homme les moyens de développer sa vigueur physique, d'éviter les maladies, et de prolonger son existence terrestre jusqu'à ses limites naturelles. La santé est le premier des biens temporels; lorsqu'elle fait défaut, on ne peut jouir pleinement d'aucun des autres biens.

II

Utilité de l'air pur

L'air est le premier aliment que nous absorbons. En effet, respirer est le principe de la vie, c'est la vie même. L'air est donc la principale source de notre être et de notre bien-être. L'état de notre santé dépend bien plus de ce que nous respirons que de ce que nous mangeons et buvons. De là l'utilité de chercher à s'entourer d'un air pur qui, seul, est vivifiant et tonifiant.

DR J.-J. DESROCHES.

REDACTION

Sujet:—NÉCESSITÉ DE LA PROPRETÉ

Sommaire

1. Nommez les objets dont vous devez prendre soin à l'école.
2. Que faut-il faire pour maintenir les vêtements dans un état convenable de propreté?
3. Il faut cirer ses souliers.
4. Pourquoi faut-il se laver les mains, le visage et les pieds?

$\$8.00 \div 50 = \0.16 , le prix d'une douzaine d'huitres si le baril avait coûté $\$8.00$.

$\$0.80 \div \$0.16 = 5$; 5 douzaines, la quantité qu'on aurait pour $\$0.80$.

165. Un propriétaire veut faire planter une haie d'aubépine autour d'un jardin dont les quatre côtés ont pour longueur : 62 verges ; 128 verges ; 58 verges ; 124 verges. Combien doit-il acheter de plants, s'il en met 8 par verge, et s'il prend 3 verges pour la largeur de la porte ?

$62 + 128 + 58 + 124 = 372$ verges, le périmètre du jardin.

$372 - 3 = 369$ verges ; $369 \times 8 = 2952$ plants.

166. On propose d'échanger du drap à $\$5.25$ la verge contre du casimir à $\$3.75$ la verge. Combien devra-t-on recevoir de casimir en échange de 35 verges de drap ?

Solution :— $(\$5.25 \times 35) \div \$3.75 = 49$ verges de casimir.

167. Un ouvrier qui fait $3\frac{1}{2}$ verges d'étoffe par jour, a gagné en 20 jours, $\$25.20$. Combien gagne-t-il par verge ?

Solution :— $3\frac{1}{2} \times 20 = 70$ verges, le nombre de verges faites en 20 jours.

$\$25.20 \div 70 = \0.36 , ce qu'il gagne par verge.

168. Un marchand achète 245 vases de porcelaine à $\$0.95$ l'un, il s'en brise 15. Combien doit-il revendre les autres pour gagner $\$49.65$? *50.12*

Solution :— $\$0.95 \times 245 = \232.75 , le coût des 245 vases.

$245 - 15 = 230$, le reste.

On veut vendre le reste, c'est-à-dire 230 vases pour $\$232.75$ le coût + $\$50.45$, le bénéfice.

$\$232.75 + \$50.45 = \$282.90$, le prix de vente.

$\$282.90 \div 230 = \1.23 .

169. Dans le cours d'une année, un jeune homme a chômé 61 jours. Sa dépense s'est réglée comme il suit : nourriture, $\$0.45$ par jour ; logement, blanchissage et menus frais, $\$5.35$ par mois ; vêtements, linge, etc., $\$25.20$ par an ; pension mensuelle à sa vieille mère, $\$12$; enfin il a placé $\$88.75$ à la Caisse d'épargne. Combien gagne-t-il par jour de travail ?

Solution : $\$0.45 \times 365 = \164.25 , ce que coûte sa nourriture pour un an.

$\$5.35 \times 12 = \64.20 , coût du logement et des menus frais, etc. ;

$\$12 \times 12 = \144 , pension mensuelle à sa vieille mère.

$\$164.25 + \$64.20 + \$25.20 + \$144 + \$88.75 = \486.40 , ce qu'il a gagné dans $365 - 61 = 304$ jours.

$\$486.40 \div 304 = \1.60 , le salaire journalier.

170. Un marchand achète 10 pièces d'étoffe, à raison de $\$1758.92$. Quatre de ces pièces contiennent ensemble 326 verges : les autres en contiennent 539 verges. Les quatre premières pièces coûtent $\$0.27$ la verge. On demande combien revient la verge des six dernières pièces ?

Solution : — $\$0.27 \times 326 = \88.02 , le prix des quatre premières pièces ;
 $\$1758.92 - \$88.02 = \$1670.90$, le prix des 6 dernières pièces ;
 $\$1670.90 \div 539 = \3.10 , le prix d'une verge.

171. Deux frères sont occupés à un même travail ; l'aîné reçoit $\$0.25$ de plus par jour que le cadet. Si, à la fin du travail, le premier reçoit $\$15.68$ et le second $\$11.68$, combien ont-ils travaillé de jours, et quel est le prix de la journée pour chacun ?

Solution : $\$15.68 - \$11.68 = \$4.$, ce que l'aîné reçoit de plus que le cadet.

$\$4. \div \$0.25 = 16$, le nombre de jours qu'ils ont travaillé chacun.

$\$15.68 \div 16 = \0.98 , ce que l'aîné reçoit par jour.

$\$11.68 \div 16 = \0.73 , ce que le cadet reçoit par jour.

PROBLEMES DE RECAPITULATION SUR LES FRACTIONS

94. A la rentrée des classes, le cours supérieur d'une école comprenait le $\frac{1}{4}$ de l'effectif total, le cours moyen les $\frac{7}{20}$ et le cours élémentaire le reste. Six mois après l'effectif était doublé. Le cours supérieur comprenait alors le $\frac{1}{5}$ du nouvel effectif, le cours moyen les $\frac{3}{8}$ et le cours élémentaire le reste. Sachant qu'à ce moment le cours supérieur comprenait 15 élèves de plus qu'à la rentrée, on demande quels étaient aux deux époques les effectifs de chaque cours.

Solution : $\frac{1}{5}$ de l'eff. au bout de 6 mois = $\frac{1}{4}$ de l'eff. prim. + 15 élèves.

Donc $\frac{5}{5}$ de l'eff. au bout de 6 mois = $(\frac{1}{4} + 15) \times 5 = \frac{5}{4}$ de l'effectif + 75 élèves.

Ainsi le nombre d'élèves au bout de 6 mois = le nombre primitif + $\frac{1}{4}$ du nombre primitif + 75 élèves.

Mais le nombre au bout de 6 mois = 2 fois le nombre primitif, c'est-à-dire $\frac{8}{4}$ du nombre primitif.

$\frac{8}{4}$ de l'eff. prim. = $\frac{5}{4}$ de l'eff. prim. + 75.

d'où $\frac{3}{4}$ " " " = 75 élèves

et $\frac{1}{4}$ " " " = $\frac{75}{3}$

et $\frac{4}{4}$ " " " = $(\frac{75}{3}) 4 = 100$, l'eff. prim

A la rentrée il y avait dans le cours supérieur $\frac{1}{4}$ de 100 = 25 élèves, dans le cours moyen les $\frac{7}{20}$ de 100 = 35 élèves et dans le cours élémentaire $100 - (25 + 35) = 40$ élèves.

Au bout de 6 mois l'effectif était de 2 fois 100 = 200 élèves.

Au bout de 6 mois il y avait dans le cours supérieur, $\frac{1}{5}$ de 200 = 40 élèves, dans le cours moyen, les $\frac{3}{8}$ de 200 = 75 élèves et dans le cours élémentaire $200 - (40 + 75) = 85$ élèves.

95. Deux ouvriers travaillant ensemble peuvent faire un ouvrage en 25 heures. Ils y travaillent en commun pendant 19 heures et le deuxième achève

ensuite l'ouvrage en 36 heures. On demande combien il aurait fallu de temps à chaque ouvrier travaillant seul pour faire tout l'ouvrage ?

Solution : Dans une heure les deux font ensemble $\frac{1}{25}$ de l'ouvrage ; dans 19 heures ils font $\frac{19}{25}$ de l'ouvrage. Donc le deuxième seul fait, en 36 heures $\frac{25}{25} - \frac{19}{25} = \frac{6}{25}$ de l'ouvrage.

$$\frac{6}{25} = 36 \text{ heures}$$

$$\frac{1}{25} = \frac{36}{6} = 6 \text{ heures}$$

$\frac{25}{25} = 6 \times 25 = 150$ heures, le nombre d'heures que le 2e travaillant seul aurait mis à faire l'ouvrage.

Dans 1 heure les deux ouvriers ensemble font $\frac{1}{25}$ de l'ouvrage.

Donc dans 1 heure le premier fait $\frac{1}{25} - \frac{1}{150} = \frac{1}{30}$ de l'ouvrage.

$\frac{1}{30}$ de l'ouvrage = 1 heure,

$\frac{30}{30}$ de l'ouvrage = 1 heure \times 30 = 30 heures, le nombre que le 1er travaillant seul aurait mis à faire l'ouvrage.

96. Une étoffe se réduit, après avoir été mouillée de $\frac{1}{15}$ de sa longueur et de $\frac{1}{16}$ de sa largeur. Quelle longueur d'étoffe neuve faut-il employer pour avoir 100 verges carrées d'étoffe après le lavage ? Cette étoffe, avant d'être mouillée, avait $1\frac{1}{2}$ verge de largeur.

Solution : $1\frac{1}{2} \times \frac{15}{16} = \frac{3}{2} \times \frac{15}{16} = \frac{45}{32} = 1\frac{13}{32}$, la largeur de l'étoffe après le lavage.

$100 \div \frac{45}{32} = 100 \times \frac{32}{45} = \frac{640}{9}$, la longueur qu'il faudrait acheter si l'étoffe ne perdait pas $\frac{1}{15}$ de sa longueur par le lavage. Donc cette longueur n'est que les $\frac{14}{15}$ de la longueur qu'il faut acheter.

$$\frac{14}{15} \text{ de la longueur} = \frac{640}{9}$$

$$\frac{1}{15} \text{ de la longueur} = \frac{640}{9} \times \frac{1}{14}$$

$$\frac{15}{15} \text{ de la longueur} = \frac{640}{9} \times \frac{15}{14} = \frac{1600}{21} = 76\frac{4}{21} \text{ verges.}$$

97. Un marchand a acheté une certaine quantité d'étoffe qu'il fait laver. Après le lavage, l'étoffe s'est rétrécie des $\frac{2}{15}$ de sa longueur qui mesure alors 124.8 verges. Cette étoffe est vendue \$287.04 avec un bénéfice de \$27.84. On demande la longueur de l'étoffe achetée et le prix d'achat de la verge.

Solution : $\frac{15}{15} - \frac{2}{15} = \frac{13}{15}$: il reste après le lavage $\frac{13}{15}$ de la quantité achetée

$$\frac{13}{15} = 124.8 \text{ verges ;}$$

$$124.8$$

$$\frac{1}{15} = \frac{\quad}{\quad} ;$$

$$13$$

$$124.8$$

$$\frac{15}{15} = \left(\frac{\quad}{13} \right) \times 15 = 144 \text{ verges, la quantité achetée.}$$

$$13$$

$$\$287.04 - \$27.84 = \$259.20, \text{ le prix d'achat de la quantité entière.}$$

$$\$259.20 \div 144 = \$1.80, \text{ le prix d'une verge.}$$

98. Une personne en mourant laisse les $\frac{2}{3}$ de sa fortune à ses héritiers,

le tiers du reste aux pauvres. Il reste alors une certaine somme qu'elle partage ainsi : $\frac{3}{5}$ pour construire une école et $\frac{2}{5}$ pour réparations à l'église. La somme affectée à la construction de l'école est de \$2274. Quelle somme a été laissée pour réparations à l'église ? Combien ont reçu les pauvres ? Quelle a été la part des héritiers ? Quelle était la fortune totale de cette personne ?

Solution : $\frac{3}{3} - \frac{2}{3} = \frac{1}{3}$, ce qui reste ;

$\frac{1}{3}$ de $\frac{1}{3} = \frac{1}{9}$ aux pauvres ;

$\frac{1}{3} - \frac{1}{9} = \frac{2}{9}$;

$\frac{3}{5}$ de $\frac{2}{9} = \frac{2}{15}$, la partie affectée à la construction d'une école ;

$\frac{2}{5}$ de $\frac{2}{9} = \frac{4}{45}$, pour réparations à l'église.

Les $\frac{2}{15}$ de la fortune = \$2274, donc la fortune = $\$2274 \div \frac{2}{15} = \$2274 + \frac{15}{2} = \$17055$.

Aux héritiers les $\frac{2}{3}$ de \$17055 = \$11370.

Aux pauvres $\frac{1}{9}$ de \$17055 = 1895

Pour l'école $\frac{2}{15}$ de \$17055 = 2274

Pour l'église $\frac{4}{45}$ de \$17055 = 1516

Total \$17055

RÈGLES DE L'UNITÉ, POURCENTAGE, ETC.

53. Un marchand a acheté 31 verges de drap à \$3.748 la verge ; il en a vendu 14 verges en gagnant 11% sur le prix d'achat ; sur le reste il gagne \$5.80. Quel a été le gain total du marchand et son bénéfice pour cent ?

Solution : $\$3.748 \times 31 = \116.188 , le coût total.

$\$3.748 \times 14 = \52.472 , le prix d'achat de 14 verges.

$\$52.472 \times .11 = \5.77192 , le gain sur 14 verges.

$\$5.77192 + \$5.80 = \$11.57 +$

$\$11.57 \div 116.19 = 0.099$ ou presque 10%.

54. Dix-huit ouvriers travaillant 8 heures par jour ont mis 25 jours pour creuser 1500 verges de fossé. Combien faudrait-il de jours à 24 ouvriers travaillant 10 heures par jour pour creuser dans les mêmes conditions 2400 verges de fossé.

| ouv. | heures | jours | verges |
|------|--------|-------|--------|
| 18 | 8 | 25 | 1500 |
| 24 | 10 | ? | 2400 |

$$25 \times 18 \times 8 \times 2400$$

$$= 24 \text{ jours. } \textit{Rép.}$$

$$24 \times 10 \times 1500$$

55. Un propriétaire possède une propriété qui lui rapporte \$4356. Son revenu est diminué de 15% par les taxes et les dépenses d'entretien. Ce propriétaire dépense les $\frac{4}{7}$ de ce qui lui reste et place les $\frac{3}{7}$ restants au taux

de $4\frac{1}{2}\%$. On demande le revenu annuel que lui procure le dernier placement ?

Solution : $\$4350 \times .85 = \3702.60 , ce qui reste après le paiement des taxes, etc.

Les $\frac{3}{7}$ de $\$3702.60 = \1586.83 —

$\$1586.83 \times .045 = \71.41 —. *Rép.*

56. Une personne place la moitié de son capital à 5% et l'autre moitié à 4%. Au bout de 2 ans, elle retire pour les intérêts simples \$442.80. On demande quel est le capital placé.

Solution : Soit \$1 son capital ; alors il y aura \$0.50 placé à 5% et 0.50 à 4%.

$\$0.50 \times .05 = \0.025 , l'intérêt, pour un an, de la moitié placée à 5%.

$\$0.50 \times .04 = \0.02 , l'intérêt, pour un an, de la moitié placée à 4%.

Ainsi un capital de \$1, placé d'après les conditions énoncées dans le problème, rapporte $\$0.25 + \$0.02 = \$0.27$. Donc le taux moyen est de $\$0.27$.

Pour 2 ans l'intérêt serait de $\$0.27 \times 2 = \0.54 .

$\$442.80 \div .54 = \820 , le capital total.

57. Est-il préférable de placer un capital à 5% ou d'en placer le tiers à 6% et le reste à $4\frac{1}{2}\%$?

Soit \$1. A 5% ce capital rapporte \$0.05.

Les $\frac{2}{3}$ de \$1 à $4\frac{1}{2}\%$ = $\frac{2}{3}$ de 1. $\times .045 = \$0.03$

En plaçant le $\frac{1}{3}$ à 6% et les $\frac{2}{3}$ à $4\frac{1}{2}\%$ une piastre rapporte $\$0.02 + \$0.03 = \$0.05$.

Le résultat est le même dans les deux cas.

PROBLÈMES AGRICOLES

27. Trente livres de lait font 1 livre de beurre ou 3 livres de fromage ; le beurre se vend en moyenne \$0.23 la livre et le fromage \$0.08 $\frac{1}{2}$. Y aurait-il plus de bénéfice à envoyer 1500 livres de lait à la fromagerie, ou à la beurrerie ?

Solution : $1500 \div 30 = 50$, le nombre de livres de beurre qu'on peut faire avec 1500 livres de lait.

$\$0.23 \times 50 = \11.50 , ce que rapportent 1500 livres de lait changé en beurre.

$(1500 \div 30) \times 3 = 150$, le nombre de livres de fromage qu'on peut faire avec 1500 livres de lait.

$\$0.08\frac{1}{2} \times 150 = \12.75 , ce que rapportent 1500 livres de lait changé en fromage.

$\$12.75 - \$11.50 = \$1.25$, le bénéfice réalisé en envoyant 1500 livres de lait à la fromagerie plutôt que de changer cette quantité de lait en beurre.

28. Une fromagerie a fourni une année \$11653.50, on a vendu le fromage \$0.08 $\frac{1}{2}$ la livre en moyenne. Quelle quantité de fromage a fournie cette fabrique ; et quelle quantité de lait a été portée à raison de 10 livres par livre de fromage ?

Solution : \$11653.50 \div \$0.085 = 137100 livres de fromage.

137100 \times 10 = 1371000 livres de lait.

ALGÈBRE

57. Deux personnes, A et B, ont placé leurs capitaux, l'une au taux de 4 $\frac{1}{2}$ % et l'autre au taux de 3 $\frac{3}{4}$ %. A reçoit \$3564 de revenus de plus que B ; mais si les taux de placement étaient échangés, A recevrait \$1386 de moins. Quels sont les capitaux placés par ces deux personnes ?

Solution : Soient x le capital de A et y celui de B.

Alors 4 $\frac{1}{2}$ $x/100$ ou $9x/200$ le revenu d'A ;

3 $\frac{3}{4}$ $x/100$ ou $15x/400$ le revenu de A si les taux étaient échangés.

3 $\frac{3}{4}$ $y/100$ ou $15y/400$ le revenu de B ;

4 $\frac{1}{2}$ $y/100$ ou $9y/200$ le revenu de B si les taux étaient échangés.

$$9x/200 - 15y/400 = \$3564 \dots \dots \dots (1)$$

$$9y/200 - 15x/400 = \$1386 \dots \dots \dots (2)$$

Multipliant (1) et (2) par 400, on a :

$$18x - 15y = \$1425600 \dots \dots \dots (3)$$

$$18y - 15x = 554400 \dots \dots \dots (4)$$

Posant (3) de nouveau et intervertissant l'ordre d' y et de x dans (4) on a :

$$18x - 15y = 1425600 \dots \dots \dots (3)$$

$$- 15x + 18y = 554400 \dots \dots \dots (4)$$

Multipliant (3) par 5 et (4) par 6 on a :

$$90x - 75y = 7128000 \dots \dots \dots (5)$$

$$- 90x + 108y = 3326400 \dots \dots \dots (6)$$

Additionnant (5) et (6) on a : $33y = 10454400 \dots \dots \dots (7)$

d'où $y = 10454400/33 = \$316800$, le capital de B.

Substituant (316800×15) ou \$4752000 la valeur de $15y$ à $15y$ dans (3) on a :

$$18x - 4752000 = 1425600 \dots \dots \dots (3)$$

$$18x = 1425600 + 4752000 = 6177600$$

$$\text{et } x = 6177600/18 = 343200, \text{ le capital de A.}$$

58. Trouvez deux nombres entiers consécutifs, sachant que leur produit est égal à 3422.

Solution : Soit x le premier des deux nombres, alors $x + 1$ le second.

$$x^2 + x = 3422$$

Complétant le carré on a : $x^2 + x (1/2)^2 = 3422 + 1/4 = 13689/4$;

Extrayant la racine on a : $x + \frac{1}{2} = 117/2$; ou $- 117/2$

$$\text{D'où } x = 117/2 - 1/2 = 116/2 = 58$$

$$\text{ou } x = - 117/2 - 1/2 = - 118/2 = - 59$$

$$\text{et } x + 1 = 58 + 1 = 59.$$

CORRESPONDANCE

RÉPONSES.—*A Vincennes*: Deux roquilles font un demiard, et deux demiards font une chopine.

A Causapsal: Les mots suivants se prononcent: Chaldée (*kaldée*) ; Rachel (*Rachelle*) ; Nachor (*nakor*) ; Cis (*cisse*) ; Agag (*agague*) ; Grèce (*gresse*) ; Nabuchodonosor (*nabukodonosor*) ; Guillaume de Caen (*de kan*) ; Laméck (*lamècke*).

LE CABINET DE L'INSTITUTEUR

Pie X et la loi de Séparation

Voici, tel qu'annoncé dans la livraison d'avril, un résumé complet de l'Encyclique de Sa Sainteté Pie X condamnant formellement la loi dite de Séparation, adoptée par le gouvernement français, il y a quelques mois ; nous empruntons ce résumé au correspondant romain de la *Semaine Religieuse* de Montréal :

— Le pape commence par indiquer une par une toutes les mesures prises en France contre l'Eglise, lesquelles devaient amener à une séparation que le Saint-Siège a toujours voulu écarter.

— Le Pape déclare fausse la thèse de la séparation de l'Eglise et de l'Etat parce que :

- 1.— Elle est injurieuse pour Dieu ;
- 2.— Elle est la négation très claire de l'ordre naturel ;
- 3.— Elle bouleverse l'ordre très sagement établi par Dieu dans le monde, ordre qui exige une harmonieuse concordance entre les deux sociétés ;
- 4.— Elle inflige de graves dommages à la société elle-même ;

— Aussi les papes ont toujours protesté contre cette séparation.

— Moins que toute nation, la France pouvait entrer dans cette voie, car :

1.— Les liens qui consacraient cette union devaient être d'autant plus inviolables qu'ainsi l'exigeait la foi jurée des traités :

- 2.— C'était un traité bilatéral qu'aujourd'hui l'Etat abroge de sa seule autorité ;
- 3.— Cette injure s'augmente quand on examine comment l'Etat a effectué cette abrogation du Concordat, sans dénonciation préalable, sans même signification ou indication aucune.

— De plus dans cette séparation l'Etat n'a point laissé à l'Eglise son indépendance et ne lui a point permis de jouir en paix du droit commun dans la liberté qu'il prétendait lui concéder, témoins les nombreuses mesures d'exception qui sont insérées dans la loi.

1.— Ces mesures sont contraires à la constitution donnée par Notre-Seigneur Jésus-Christ à l'Eglise qui est un corps régi par des pasteurs et des docteurs.

2.— Contrairement à ces principes, la loi attribue l'administration et la tutelle du culte public, non pas au corps hiérarchique divinement constitué, mais à une association de personnes laïques.

3.— Ces associations cultuelles elles-mêmes seront d'autre part vis-à-vis de l'autorité civile dans une dépendance telle que l'autorité ecclésiastique n'aura plus sur elle aucun pouvoir.

4.— Ces associations cultuelles sont contraires absolument à la liberté de l'Eglise. — La loi viole les droits de propriété de l'Eglise, soit par la main mise des associations cultuelles sur les églises, soit par la suppression du budget des cultes qui étaient une indemnité partielle.

— « C'est pourquoi, dit le pape, nous réprouvons et nous condamnons la loi votée en France sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat, comme profondément injurieuse vis-à-vis de Dieu qu'elle renie officiellement, en posant en principe que la République ne reconnaît aucun culte. Nous la réprouvons et la condamnons comme violant le droit naturel, le droit des gens et la fidélité publique aux traités, comme contraire à la constitution divine de l'Eglise, à ses droits essentiels et à sa liberté, comme renversant la justice et foulant au pieds la liberté, les droits de propriété que l'Eglise a acquis à des titres multiples et en outre en vertu du Concordat. Nous la réprouvons et condamnons comme gravement offensante pour la dignité de ce siège apostolique, pour notre personne, pour l'épiscopat et pour le clergé et pour tous les catholiques français ». Le pape déclare ensuite que cette loi ne pourra jamais être alléguée contre les droits imprescriptibles de l'Eglise.

— Le pape s'adresse ensuite aux évêques, au clergé et aux fidèles.

— Aux premiers il demande de réaliser la plus parfaite union de cœur et de volonté dans les projets qu'ils forment pour la défense de l'Église, et il déclare qu'il leur adressera en temps opportun des instructions pratiques pour qu'elles soient une règle de conduite au milieu des grandes difficultés de l'heure présente.

— Le clergé doit avoir dans le cœur les sentiments des apôtres et se réjouir d'avoir été jugés dignes de souffrir quelque chose pour le nom de Jésus-Christ.

— Les fidèles sauront « le but que se sont assigné les sectes impies qui courbent leurs têtes sous leur joug, car elles l'ont elles-mêmes proclamé avec un cynique audace : « décatoliser. » la France. Pour résister il faut être fortement unis et il faut déployer dans une large mesure vaillance et générosité.

— Suit la conclusion avec la bénédiction apostolique.

Une communauté intéressante

LES SŒURS DE SAINT-JOSEPH DE SAINT-VALLIER

La ville du Puy en Velay (France) fut le berceau des Sœurs de Saint-Joseph répandues ensuite dans un grand nombre de diocèses : Lyon, Chambéry, Clermont, Vienne, Bourg, Bordeaux, Annecy, etc. ; et à l'étranger en Arménie, à Madagascar, au Brésil, au Mexique, aux États-Unis, etc.

Elles eurent pour Fondateurs le Révérend Père Médaille, célèbre Missionnaire de la Compagnie de Jésus, et Monseigneur de Maupas, évêque de Puy.

Les religieuses de Saint-Joseph, dites de Saint-Vallier, parce qu'elles furent appelées du Puy et établies, en 1683, par Monseigneur de Saint-Vallier, plus tard, évêque de Québec, dans le lieu de sa résidence, à Saint-Vallier (France) où existe encore son château habité par les descendants de sa famille. C'est là dans cette ville que se trouve la maison mère de ces religieuses dont le but principal est l'enseignement ; néanmoins elles se vouent à toutes les œuvres de charité : orphelinats, hospices, maisons de retraite, visites aux malades, pauvres, etc., etc.

Depuis cette époque plus de deux siècles se sont écoulés : La famille de Saint-Joseph a dû traverser plusieurs révolutions, entr'autres, celle de 1789 pendant laquelle ont péri tant de congrégations religieuses.

En 1890, Sa Sainteté Leon XIII, répondant aux désirs de la communauté recommandée par les Prélats des diocèses dans lesquels se trouvaient ces religieuses, approuvait canoniquement les Règles et Constitutions de la congrégation des sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier qui avaient des établissements dans les diocèses de Valence, de Grenoble, de Paris et de Versailles.

La persécution religieuse menaçant l'avenir des Congrégations françaises, les Sœurs de Saint-Joseph, dans le but de sauver la leur et de conserver leur vocation, plus chère à leur cœur que tous les biens de ce monde, songèrent à s'expatrier. Elles choisirent, pour abriter leur exil, l'ombre du tombeau de leur Père, pour lieu de leurs travaux, celui qu'il avait choisi lui-même et pour nouvelle patrie, le pays habité par des frères : les Canadiens français.

C'est alors que Mère Thérèse de Jésus, Canadienne française, entrée au noviciat de Saint-Vallier, en 1891, quand sa famille habitait Paris, obtint de ses Supérieurs la permission de revenir à Québec solliciter de Sa Grandeur Monseigneur Bégin, l'admission de la Congrégation de Saint-Joseph dans son diocèse.

Compatissant sur le sort de ces pauvres persécutées, désirant propager toujours davantage l'instruction et la bonne éducation et en souvenir de Monseigneur de Saint-Vallier, Sa Grandeur daigna lui accorder la permission demandée.

Saint-Jean Port-Joli, où se construisait un couvent, leur fut assigné comme résidence.

Mère Thérèse de Jésus s'empressa d'annoncer cette bonne nouvelle à sa Supérieure Générale qui en fut très heureuse.

Le 11 août 1903, 11 religieuses, sous la conduite de Mère François d'Assise, répondant à l'appel de leur chère Sœur, débarquèrent à Québec.

Jamais elles n'oublieront l'accueil si paternellement cordial que leur fit Monseigneur l'Archevêque non plus que la haute et bienveillante protection dont sa Grandeur veut bien les honorer.

En se rendant à Saint-Jean Port-Joli, quelles ne furent pas leur surprise et leur émotion en entendant, à un arrêt, nommer : Saint-Vallier. Aussitôt toutes se regardent et essayent de voir ce pays qui s'appelle du même nom que le leur...

A leur arrivée à Saint-Jean, les notables de la place les conduisirent dans leurs voitures jusqu'à l'église où elles rendirent grâce à Dieu d'une si cordiale réception.

Après avoir été reçues par le Révérend Monsieur Frenette avec toute la bonté qui le caractérise, elles durent accepter un festin offert par les Dames de la paroisse et servi par les jeunes filles dans les salles du couvent décorées à cette fin. Après le dîner, une de leurs futures élèves leur souhaita la bienvenue de la manière la plus délicate et la mieux sentie.

Depuis ce jour, les religieuses ont été comblées des marques de sympathie de toute cette excellente population.

Trois autres détachements de religieuses françaises sont venues rejoindre leurs sœurs qui, non trompées dans leurs espérances, se trouvent heureuses au Canada. Elles comptent aujourd'hui cinq missions destinées à l'enseignement.

Ayant à cœur de répondre à la confiance de sa Grandeur Monseigneur l'Archevêque et de lui témoigner leur juste gratitude ainsi qu'à ce bon peuple canadien, ces religieuses ne forment plus qu'un désir : celui de faire le plus de bien possible en donnant une bonne éducation aux enfants qu'on voudra leur confier.

Leurs classes comprennent : classe enfantine, cours élémentaire, cours modèle (intermédiaire) et cours académique (supérieur). Six diplômes élémentaires et deux diplômes intermédiaires ont été décernés à leurs élèves en 1905.

Ces maîtresses enseignent encore tous les genres de travaux manuels.

Elles font appel aux jeunes filles canadiennes qui désirent se consacrer à Dieu dans la vie religieuse et travailler au salut des âmes.

Le noviciat est établi à Québec, à deux pas de l'Avenue des Erables, sur la rue Saint-Jacques, et près de la chapelle des Révérends Pères Jésuites à qui Sa Grandeur a confié la direction spirituelle de la nouvelle communauté.

Une prise d'habit a eu lieu le 19 mars. Il convenait que la première fleur canadienne de cette communauté fut offerte à Dieu par leur Père et Protecteur Saint-Joseph.

Monseigneur l'Archevêque présidait cette cérémonie et daigna lui-même faire le discours de circonstance.

Nous sommes convaincu que la communauté des Sœurs de Saint-Joseph de Saint-Vallier est appelée à rendre de grands services parmi nous. Nous lui souhaitons toute la prospérité et tous les succès qu'elle mérite.

Une Institution utile

Un ami de l'Instruction publique nous communique ce qui suit :

« *L'Enseignement Primaire*, en raison même du but de sa publication, sera sans doute heureux de signaler une innovation susceptible de promouvoir le progrès de l'Instruction publique en notre province. Ce nous est donc un devoir agréable d'exposer aujourd'hui au personnel enseignant les avantages et le fonctionnement d'une institution qui les intéresse.

M. le Professeur Lalime, de Saint-Hyacinthe, est le principal de « l'École Commerciale Pratique » de cette ville, établissement qu'il a d'ailleurs lui-même fondé. Le but qu'il poursuit est de donner un enseignement commercial pratique à ses élèves. Avec sa double expérience d'un long professorat aux États-Unis et d'un long stage, dans le monde actif des affaires, à St-Hyacinthe, il connaît la formation la plus susceptible de rendre les jeunes gens aptes à remplir une position commerciale. Il se fait une spécialité d'initier rapidement aux affaires les jeunes gens qui n'ont ni le temps, ni les moyens pécuniaires de suivre un long cours régulier dans un collège.

M. Lalime est aussi l'inventeur d'un système de calcul rapide et pratique qui émerveille tous ceux qui l'étudient. Pour parler plus correctement, il faudrait dire que M. Lalime a plutôt compilé ou amélioré, qu'il n'a inventé ce système. Il a choisi, parmi les diverses méthodes américaines et parmi les autres procédés connus, ce que sa longue pratique de l'enseignement lui avait fait expérimenter comme étant sûr et pratique, et de cette sélection, il a déduit son propre système qui se trouve le résumé et le perfectionnement de tout ce qu'on avait inventé jusqu'ici.

Non content d'en faire profiter ses élèves, M. Lalime voudrait voir se répandre dans toutes les écoles son système de calcul rapide et pratique. Il déplore le peu de progrès qu'a fait l'enseignement de l'arithmétique. En plusieurs endroits, on en est encore aux vieilles méthodes de calcul trop lentes pour notre époque d'activité commerciale. Dans bien des cas, les jeunes gens reçoivent une notion trop élémentaire de l'arithmétique pour être en état de manier les chiffres avec précision et rapidité tout à la fois. M. Lalime voudrait qu'un jeune homme qui termine un cours dans une des écoles modèles rurales de notre province sût réellement compter et pût remplir une position commerciale ordinaire. C'est dans cet esprit qu'il a institué ce qu'il appelle son « Cours spécial des vacances pour les instituteurs et institutrices ». Pendant les deux mois que ce cours dure, le Professeur Lalime, grâce à la préparation antérieure de ses élèves et à l'enseignement plutôt individuel qu'il leur donne, trouve le temps de leur inculquer à fond sa méthode de calcul rapide et pratique. De nombreuses attestations en font foi.

Ce cours spécial des vacances paraît justement apprécié de ceux qu'il intéresse, M. Lalime voit accroître, chaque année, le nombre de ses élèves. Les instituteurs et les institutrices qui ont eu ainsi le courage de consacrer à leur perfectionnement pédagogique le légitime repos des vacances, sont unanimes à reconnaître qu'ils ont été amplement récompensés de leur peine. Ils sont enthousiasmés d'avoir acquis en si peu de temps une formation commerciale qui leur est très utile dans leur profession.

Nous souhaitons voir s'augmenter le nombre de ces instituteurs et de ces institutrices soucieux de la responsabilité de leur état et orgueilleux de perfectionner l'enseignement qu'ils donnent à leurs élèves. Nous souhaitons à M. le Professeur Lalime un succès sans cesse croissant, pour le plus grand bien de la cause sacrée de l'Instruction publique en notre province. »

REVUE MENSUELLE

Les mois de mars et d'avril ont été marqués par des désastres de toutes sortes.

—C'est d'abord un effondrement dans les mines de Courrières, en France, où douze cents mineurs trouvent une mort terrible.

—Puis une éruption considérable du mont Vésuve qui a enseveli sous la cendre plusieurs villages et même menacé la ville de Naples: plus de cinq cents pertes de vie.

—Il n'y a pas longtemps l'île Formose, Japon, était violemment secouée par un tremblement de terre, détruisant presque toutes les habitations.

—Enfin le 18 avril dernier, une secousse épouvantable du sol renversait la moitié des édifices et résidences de San Francisco, Californie. Les maisons qui avaient résisté au tremblement de terre furent détruites par le feu: un violent incendie s'étant déclaré après l'écroulement des édifices. Trois cents personnes trouvèrent la mort pendant cette triste journée. Aujourd'hui, il ne reste plus pierre sur pierre de la ville de San Francisco, naguère habitée par une population de quatre cent mille âmes. La fondation de cette ville remonte à 1776.

Plusieurs petites villes, sur la côte du Pacifique, ont été détruites par le même tremblement de terre.

Que les Canadiens doivent s'estimer heureux de vivre dans un pays que la Providence a, jusqu'ici, préservé des calamités qui affligent le reste du monde. Faisons en sorte de ne pas attirer la colère divine sur nos têtes.

C'est dans les premiers jours du présent mois que doivent avoir lieu des élec-

tions générales, en France. Espérons que les catholiques de France sauront s'unir pour renverser les tyrans qui veulent déchristianiser l'ancien royaume de Saint-Louis.

Au cours du mois d'avril, M. J.-E. Roy, l'un des écrivains canadiens les plus distingués, a donné, à l'Université Laval, deux intéressantes conférences sur le R. P. Charlevoix, l'illustre historien de la Nouvelle-France.

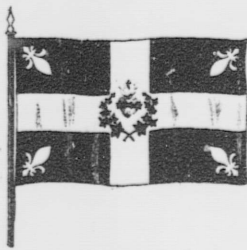
Nous avons lu avec une vive satisfaction, les lignes qui suivent, dans la *Semaine religieuse* de Montréal :

« A la suite d'une audience accordée récemment par le pape à M. Pierpont-Morgan, richissime américain, une feuille londonnienne, connue pour ses *bluffs* audacieux, avait raconté l'histoire romantique d'une lutte entre M. Morgan et le financier Ryan, se disputant l'honneur de placer cinquante millions que le Vatican, mécontent des banques d'Europe, projetait de transférer à celles d'Amérique.

Plusieurs journaux catholiques du Canada ont reproduit cette fausse nouvelle.

L'Osservatore Romano, l'organe du Vatican, la dément catégoriquement, et la traite à la fois de ridicule et de tendancieuse. »

La fortune du drapeau canadien-français



Le drapeau azur fleurdelisé, croisé de blanc et armorié du Sacré Cœur enguirlandé de feuilles d'érable, fait son chemin sans bruit, mais avec persévérance. Désormais, les Canadiens français peuvent dire *notre drapeau* tout comme les Anglais, les Français et les Irlandais.

Il y a quelques mois, la garde Salaberry, de Saint-Sauveur de Québec, faisait fête au cher drapeau, sur la place Saint-Pierre, en présence d'une couple de mille personnes. Les zouaves pontificaux et toutes les gardes de la vieille capitale, comprenant quatre ou cinq cents membres, présentèrent les armes à l'étendard national, pendant que les clairons sonnaient. Ce fut un beau spectacle. Après la cérémonie militaire, le nouveau drapeau fut triomphalement conduit à l'église paroissiale pour y être béni par un R. P. Oblat.

L'automne dernier, M. l'abbé Comtois, du Séminaire des Trois-Rivières, écrivait à *La Croix*, de Paris, avec l'approbation de S. G. Mgr Cloutier, une lettre remarquable dont voici un extrait :

« Nous avons coutume, dans nos fêtes nationales, d'arborer le drapeau tricolore à côté du drapeau anglais; c'était l'expression authentique de notre double patriotisme fait d'amour pour le pays de nos ancêtres et de loyauté à la couronne britannique. Désormais, nous aurons notre drapeau à nous; et bientôt le drapeau français ne flottera plus ici que pour abriter les consulats français ou pour couvrir la demeure de quelque enrubanné de la Légion d'Honneur. Le mouvement est bien imprimé dans le peuple, et ce que le peuple veut, il le fait: il ne connaît pas d'obstacles. »

A l'occasion des grandes fêtes du sacre de Mgr Blanche, à Chicoutimi, le drapeau Carillon-Sacré-Cœur a été arboré sur l'évêché, l'hôtel-de-ville, le séminaire, l'Hôtel-Dieu et sur de nombreuses résidences.

A Québec, le drapeau canadien-français a servi d'ornement, au cours de l'hiver dernier, dans les salles Jacques-Cartier et Loyola.

Samedi, le 4 novembre, jour anniversaire de la consécration épiscopale de S. G. Mgr Bégin, un beau drapeau du Sacré Cœur flottait à la brise sur l'archevêché de Québec.

Le 22 octobre dernier, lors de la bénédiction de la pierre angulaire de l'église Saint-Jean-Baptiste, à Sherbrooke, par S. G. Mgr Larocque, un drapeau canadien-français dominait les fondations du nouveau temple.

Au mois de novembre dernier, le conseil de ville de Roberval, unanimement, a adopté le drapeau canadien français. Voilà un bel exemple de patriotisme.

Dès le 21 décembre 1903, Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de Québec écrivait au président du comité du drapeau national :

« Au cours de la dernière visite pastorale, j'ai constaté avec bonheur que le drapeau du Sacré-Cœur était arboré dans bon nombre de paroisses, sur les églises, sur les presbytères, sur les demeures de nos braves citoyens, dans les chemins par où je devais passer. Ai-je besoin de vous dire que cette manifestation de la dévotion de notre peuple au divin Cœur de Jésus m'a fait grand plaisir. »

Depuis cette date, la glorieuse relique de Carillon, modifiée et rajeunie, a réjoui bien des regards, fait battre bien des cœurs de patriotes. Ce glorieux morceau d'étoffe du pays a littéralement conquis le Canada français.

(A suivre)

BIBLIOGRAPHIE

LE FLÉAU MAÇONNIQUE.—Par l'abbé J.-Antoine Huot.—Dussault & Proulx, imprimeurs, Québec, 1906. Voici un petit volume de 178 pages des plus utiles et des plus intéressants à lire. M. Huot dénonce, pièces en mains, la Franc-Maçonnerie qui menace notre province. L'ouvrage de M. Huot mérite d'être lu. En vente chez P. Garneau, 6 rue de la Fabrique, Québec.

JEANNE D'ARC.—Ph. Dunaud. En vente à la librairie Garneau, 6 de la Fabrique, Québec. Prix : 15 cts. Joli petit volume de près de 400 pages, très bien écrit et illustré avec un soin tout particulier. Faisons lire ce livre à nos petites Canadiennes françaises afin qu'elles apprennent à servir Dieu et leur patrie avec intelligence, abnégation et courage.

OISEAUX DE CAGE.—Par Horace Têtu. Utile brochure que les nombreux amis des oiseaux chanteurs aimeront à se procurer.

AUX PRIÈRES

FEU M. SEVERE DUGAS

Nous recommandons aux prières de nos lecteurs l'âme de M. Sévère Dugas, veuf de dame Rosalie Martin, décédé à Saint-Liguori, le 6 du courant, à l'âge de 78 ans et 14 jours. Grand ami de l'Education, bienfaiteur insigne du couvent de Saint-Liguori, père d'un prêtre et de quatre religieuses, feu M. Dugas a prêché d'exemple. Ce bon chrétien, cet excellent patriote, a droit à la reconnaissance de ses concitoyens.

FEU EDMOND DE NEVERS

Cet écrivain canadien vient de mourir aux Etats-Unis à l'âge de quarante ans. Il laisse deux œuvres qui vivront longtemps: *L'Avenir des Canadiens français et l'Ame américaine*. Nous recommandons M. Boisvert dit de Nevers aux instantes prières de nos lecteurs.

Références utiles

LIVRES DE RECOMPENSES

La Cie. J.-A. Langlais & Fils, 117 rue St-Joseph, Québec, vient de recevoir une importation considérable de *livres de prix* (92 caisses) pour être vendus d'ici à la fin de l'année scolaire. Cette importante maison a la réputation établie depuis longtemps, de garder le plus grand choix de livres de prix et livres de prières qui se donnent annuellement aux examens de fin d'année; et de les vendre à des prix défiant toute compétition. Cette grande librairie vient de publier un nouveau catalogue illustré dans lequel nous trouvons une nomenclature complète des collections qui sont classées en 54 séries de différents prix et formant en tout 110 volumes de différents formats et genres de reliures. Nous y voyons aussi des livres de prières correspondant à chaque livre de récompense, des couronnes d'examen de différents prix, des médailles *au mérite* ainsi qu'une grande variété de livres de prix et livres de prières *en langue anglaise* pour les écoles catholiques. Toute correspondance recevra une attention sérieuse et nous conseillons aux Collèges, Couvents, à MM. les Commissaires d'écoles et MM. les Secrétaires de ne pas faire d'achat avant de s'être rendu compte de ce que peut fournir cette importante librairie.

The Standard of the World

**AMEUBLEMENT
SCOLAIRE**

Comme fabricants de meubles scolaires, nous jouissons d'une renommée bien méritée, et les matériaux, la construction et la perfection générale de nos produits sont hautement appréciées.

Notre **NOUVEAU BUREAU SCOLAIRE AVEC SIÈGE SUR BILLES** est de beaucoup supérieur à tout autre genre. C'est le seul bureau scolaire ayant un siège mobile qui fonctionne sans bruit.

Notre nouveau bureau à *table mobile* sur billes est un meuble scolaire unique. On ne demandera plus à l'élève de s'adapter au bureau, mais au bureau de s'adapter à l'élève. L'hygiène et le bien-être des élèves demandent que toutes les écoles soient pourvues de ces bureaux scolaires. Pour catalogues et informations s'adresser à la

**Canadian Office and School
Furniture Co., Ltd. Preston, Ont., Can.**